

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 37

MONTRÉAL, LE MARDI 14 FÉVRIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Cupidon blues

Cœur atout! Les deux de pique peuvent rentrer se coucher...

D'accord, la fête fait rouler les fonds de commerce des chocolatiers et des fleuristes. Il y a du rouge et du cœur dans l'air, comme dans une partie de cartes à la Pagnol, truquée d'avance. Voici qu'en cette Saint-Valentin qui se célèbre en duo, les piques et les trèfles sont retirés du jeu, les jokers solitaires aussi. Les deux de pique peuvent rentrer se coucher. Les valets de trèfle rester sur le carreau. C'est la journée cœur atout. Même quand l'organe a cessé de battre, et qu'il pendouille au bout de sa corde.

La Saint-Valentin est la fête de l'amour, mais pas n'importe lequel. J'entends l'amour officiel, plus généralement légitime. L'homme ancien ou nouveau compris le message de la célébration obligatoire, se rattrape pour douze mois de négligences avec autant de roses, renonce aux Nordiques et à la Belle Gueule, voire à «l'autre», celle qui aura son Saint-Valentin en retard (et n'allez pas intervertir les cartes...), offre sa soirée en pâture à madame, vient se chercher des indulgences pour l'année à venir, et l'absolution pour celle qui se termine.

A moins qu'il ou elle ne choisisse la voie de la folie pure, en s'échappant du foyer conjugal pour filer à l'anglaise avec la flamme secrète. Les détectives privés font, paraît-il des affaires d'or, le 14 février, filant les déserteurs jusque dans leurs nids doux, coupant court aux roucoulements illicites. Les marchands, qui retirent le gros lot dans cette affaire de cœur, le déclarent unanimement: la fête de Cupidon appartient avant tout aux hommes. Ce sont eux qu'on invite à sortir le porte-monnaie en se rappelant qu'ils aiment. Vrai, pas vrai. Mais alignez des preuves...

Messieurs, renoncez à l'illusion de l'originalité. En cette Saint-Valentin qui vous invite sans esquisse possible à la dépense, 90 % de la clientèle des fleuristes est masculine. Le dixième de la vente annuelle de roses s'effectuera au cours de la journée. Et allez donc gémir sur les prix gonflés de la reine des fleurs... Vous constituez une clientèle captive de la date fatidique et collective. La bonne vieille loi de l'offre et de la demande se rit de la grande flambée romantique de février. Ça vous apprendra à n'aimer qu'une fois l'an, le même jour que tout le monde. Essayez donc, en avril ou en novembre, de miser sur l'effet de surprise! On garantit des économies au bout.

En attendant, les «Je t'aime» font aujourd'hui rouler l'économie, et coupent même, en prime, l'hiver en deux, en rapprochant les tourtereaux. A travers les vitrines de la rue Saint-Denis, dès le matin du jour J, on voit les restaurateurs se frotter les mains de joie, empiler les réservations et fouetter leurs chefs pour mieux se préparer à l'assaut des tandems. Ce soir, le paysage intérieur des restaurants brillera par sa monotonie: des couples à perte de vue. Tous hétéros, d'ailleurs. Dont un fort pourcentage voudraient, à voir leur mine morose, se trouver à cent lieues de là, ou avec quelqu'un d'autre... Pas de partys de filles après le bureau. Elles rentreront chacune chez elles, essayant de résister à la formidable pression sociale de la journée rouge qui les marquent au fer de l'infamie solitaire. Pas de soirée de billard entre copains éméchés. Les 24 % de Canadiens qui affirment n'avoir aucune relation amoureuse sont appelés à se terrer dans leur coin. Les loups solitaires ne hurleront plus à la lune. Seule la romance a droit de cité. Quitte à battre de l'aile le reste du temps.

Après tout, la date du 14 février coïncide avec celle où les oiseaux commencent à s'accoupler, sans en faire, m'objectera-t-on, un tel plat. Sauvante la fête de la récupération absolue, il y a bien quelques amoureux seuls au monde qui s'envoient la Saint-Valentin en l'air et eux avec, généralement aux chandelles. Plus rouges qu'hier et bien moins que demain. Refusant de voir l'amour comme une substance radioactive et dangereuse ou une drogue éventée, désormais sans effet. Hallmark n'a pas misé sur eux, en institutionnalisant sa célébration commerciale, ou plutôt en la récupérant en des rites et des hier qui la dépassent.

Mais qui eut donc l'idée saugrenue de donner un anniversaire à Cupidon? On sait que la fête possède des racines profondes et enchevêtrées, que plusieurs Saint-Valentin sont en lice au titre de patron des amoureux, dont, allez savoir pourquoi, un prêtre érudit décapité en l'an 270. Aux alentours de l'an 1000, la fête fut importée en Angleterre par Guillaume le Conquérant. Puis prise au sérieux par les esprits romanesques et adeptes de l'amour courtois. Au XVe siècle, le poète Charles d'Orléans adressait tous les 14 février, du haut de la Tour de Londres où il était incarcéré, un billet doux à Marie de Clèves.

Mais la fête commerciale qui bat son plein aujourd'hui à coups de chocolats fourrés au kirsch, de cœurs de satin bordés de fausse dentelle de Bruges et autres fantaisies plus ou moins délirantes, poisseuses et dégoulinantes, fut importée par les soldats américains au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ils l'ont laissée en pâture à tout l'Occident qui depuis hurle, plus ou moins faux, à l'amour en ce 14 février, mais à l'unisson, comme le chœur de l'armée rouge.

INDEX

- Agenda .....B6
- Avis publics.....A4
- Classées.....A6
- Culture.....B8
- Économie.....B2
- Éditorial.....A8
- Le monde.....A7
- Mots croisés.....A6
- Les sports.....B5

MÉTÉO

Montréal  
Ensoleillé avec passages nuageux.  
Max: -7

Québec  
Ciel variable avec 40% de possibilité d'averses de neige le matin. Max: -8

Détails en B5

LE MONDE

Une première tuile pour Balladur  
PAGE A 7



LES ACTUALITÉS

Santé: à Québec, priorité à la performance  
PAGE A 4



POLITIQUE

De Chastelain commence à faire le ménage  
PAGE A 5

## Sans le Québec, c'est l'assimilation, disent les Acadiens

Les francophones du Nouveau-Brunswick souhaitent que les Québécois votent NON

MICHEL VENNE  
LE DEVOIR

Moncton — La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick craint que l'accession du Québec à la souveraineté ne favorise l'assimilation des francophones dans ce qui resterait du Canada et demande «instamment» aux Québécois de voter NON au prochain référendum.

En contrepartie, la SAANB se prononce, dans un document rendu public hier, en faveur d'une décentralisa-

tion de l'administration publique au Canada, l'élimination des chevauchements entre les ordres de gouvernement et pour un fédéralisme souple qui peut se traduire à court terme par des ententes administratives.

Il s'agit pour la SAANB d'un revirement de cap par rapport à 1980. Cette organisation, qui regroupe quelque 20 000 des 250 000 francophones du Nouveau-Brunswick, avait appuyé le OUI au référendum sur la souveraineté-association. En 1991, aux audiences de la Commission Bélanger-Campeau, la SAANB était restée neutre, se bornant à souhaiter une meilleure collaboration entre

le Québec et l'Acadie, peu importe le choix que feraient les Québécois.

L'accession du Québec à la souveraineté entraînerait une diminution du poids des francophones au pays qu'aucune entente de coopération avec le Québec ne serait en mesure de remplacer, estime le principal groupe de pression acadien dans cette province.

«Les francophones ne formeraient plus alors que 5 % de la population du pays, a signalé la présidente, Lise

VOIR PAGE A 10: ACADIENS

## J'vous ai apporté des bonbons (air connu)



PHOTO JACQUES GRENIER

MONSIEUR LE MAIRE ne vit pas nécessairement une histoire d'amour avec les journalistes mais il leur avait réservé une petite distribution de gâteries hier à son bureau de l'hôtel de ville. Les récentes informations publiées par la presse ces derniers temps sur les dépenses d'installati on de M. Bourque n'ont pas plu à l'intéressé. En plus de distribuer des chocolats, il a donc aussi semé quelques informations supplémentaires sur ses dépenses de chantier. Voir page A 3.

## Pierre-É. Laporte se fait accuser d'outrepasser son mandat

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

Le président du Conseil de la langue française s'est fait accuser hier d'avoir outrepassé son mandat en sommant le gouvernement Parizeau de se pencher sur «la discrimination à rebours» dont seraient victimes les Anglo-Québécois.

Accueillis comme «rafraichissants» par certains leaders anglophones et députés libéraux, les propos de Pierre-Étienne Laporte ont suscité de vives dénégations des groupes militant pour la protection de la langue française. D'autres ont vu dans la sortie de M. Laporte une déclaration politique, qui met en garde le gouvernement péquiste contre toute tentation qu'il aurait de renforcer les dispositions de la loi 101.

Décidément, les réactions de toutes parts n'ont pas tardé hier. Sauf au bureau du principal interpellé, le res-

pensable de la Charte de la langue française. L'attachée de presse du premier ministre Jacques Parizeau, qui s'occupe de la Charte depuis qu'il a hérité du ministère de la Culture il y a quelques jours, a fait savoir que M. Parizeau n'émettra aucun commentaire sur «l'opinion personnelle» de M. Laporte.

La Société Saint-Jean-Baptiste estime, par contre, que M. Laporte devrait revoir ses priorités et s'occuper plutôt des menaces actuelles au statut du français au Québec: alors que 90 % des immigrants sont de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, les deux tiers d'entre eux gravitent toujours autour de l'anglais comme principale langue d'adoption. «Est-ce que M. Laporte est vraiment à l'aise dans son poste?» a tonné le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, François Lemieux, en faisant rappeler que le mandat de M. Laporte est de surveiller la

VOIR PAGE A 10: LAPORTE

## Lutte serrée

Les libéraux remportent facilement deux sièges mais Brome-Missisquoi est plus difficile

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Un peu plus d'un an après avoir traumatisé le Canada anglais, en faisant élire 54 députés à la Chambre des communes, le Bloc québécois a tenu tête au Parti libéral dans Brome-Missisquoi. Au moment de mettre sous presse, son candidat Jean-François Bertrand était devant de justesse par le libéral Denis Paradis.

Tel que prévu, le PLC a par ailleurs facilement fait élire ses deux autres candidats dans Saint-Henri—Westmount et Ottawa—Vannier, Lucien Robillard et Mauril Bélanger.

La performance du Parti conservateur de Jean Charest s'est révélée décevante dans les trois comtés et particulièrement dans celui de Brome-Missisquoi, où le candidat Guy Lever s'est classé troisième, derrière le néo-démocrate Paul Vachon.

L'échec est difficile à accepter pour M. Charest, considérant que ce comté a été représenté pendant 20 ans par un député conservateur. La candidate du Reform Party, Line Maheux est arrivée au cinquième rang.

Le taux de participation a été sensiblement plus élevé dans Brome-Missisquoi que pour les deux autres parties. C'est dans une proportion de plus de 50 % que cet électoral composé de 25 % d'anglophones s'est prévalu de son droit de vote. Le président des élections, Denis Leclerc, a indiqué au *Devoir* qu'aucun incident signifi-



Denis Paradis



J.-François Bertrand

VOIR PAGE A 10: LUTTE

## Des poursuites de plusieurs millions dans l'affaire de Chambly

PAGE A 4

## Contre l'hégémonie de l'anglais, l'éducation plurilingue

Linguiste bien connu et auteur de nombreux ouvrages, Claude Hagège s'est particulièrement intéressé à la question de la place du français dans le monde. Peu partisan des mesures protectionnistes, il estime que la meilleure façon de faire concurrence à l'envahissement de l'anglais réside dans la promotion du

plurilinguisme. Dans l'article qui suit, paru dans le quotidien *Le Monde* (samedi 11 février), il défend pour l'Europe la thèse de l'éducation en plusieurs langues. Il estime que «la promotion des langues minoritaires a tout à gagner à celles des grandes langues européennes autres que l'anglais».

CLAUDE HAGÈGE  
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Le projet, déjà ancien, de plurilinguisme européen pourrait bénéficier aujourd'hui d'une circonstance propice. La France assume depuis le 1er janvier, pour six mois, la présidence de l'Union européenne. L'occasion lui est donc donnée de proposer aux États membres, dans un domaine décisif pour la survie culturelle de tout le continent, une politique d'imagination. Que n'a-t-on pas fait pour affirmer les bases économiques et monétaires de l'Europe unie? Mais on ne voit pas apparaître, jusqu'ici, de projet clair, capable de donner au plurilinguisme la réalité irréfu-

table qui, surplombant les pieux acquiescements, l'imprimerait dans notre vie quotidienne.

Il n'a pas manqué, pourtant, d'appels lancés par tous ceux qui sont conscients des enjeux de ce débat, depuis la fondation, en 1951, de l'association



Claude Hagège

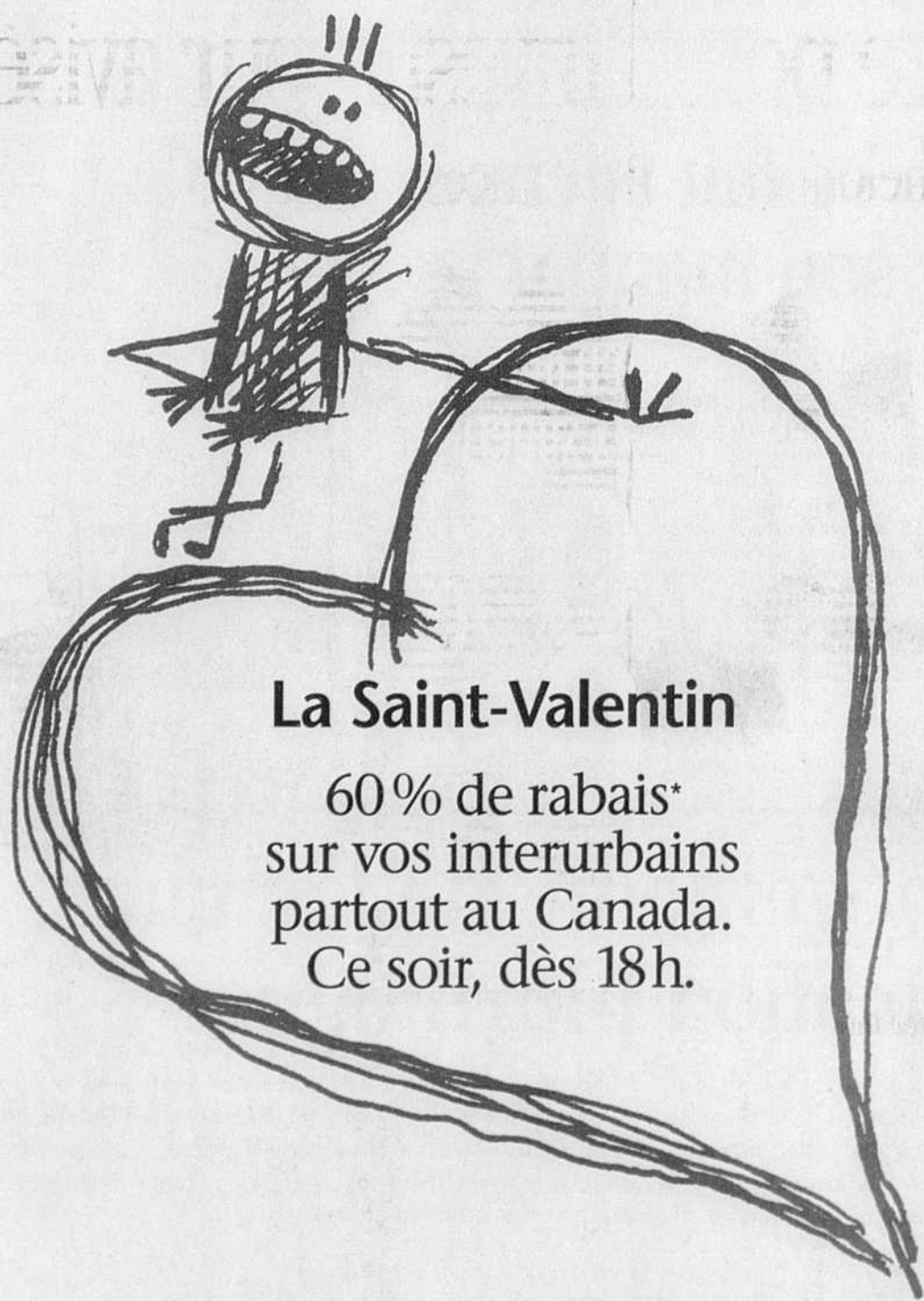
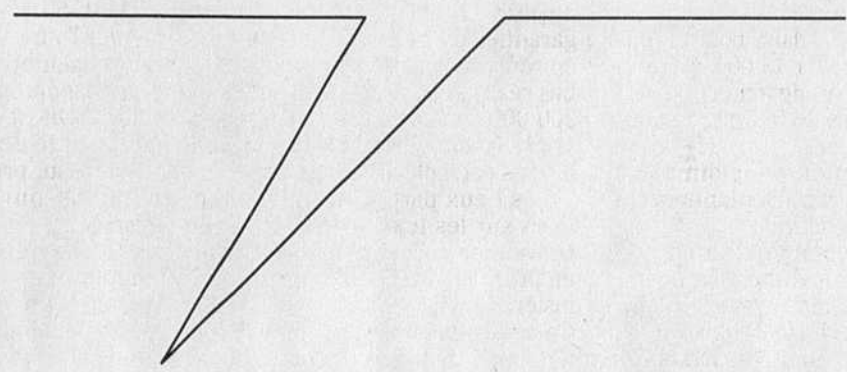
Le Monde bilingue, qui vient de proposer au gouvernement français une Charte européenne de l'éducation plurilingue.

Deux principes doivent être soulignés. D'une part, il n'est pas vrai que l'apprentissage des langues, par l'effort qu'il requiert, soit autant de perdu pour les autres études. Les plus grands savants de l'Europe utilisèrent le latin; beaucoup connaissaient une autre langue encore (ainsi, pour Leibniz, le français), ce qui, ajouté à leur idiome maternel, en faisait trois.

Il n'est pas vrai, d'autre part, que l'étude précoce

VOIR PAGE A 10: HAGÈGE

# Appelez-moi pas toutes en même temps là!



## La Saint-Valentin

60% de rabais\*  
sur vos interurbains  
partout au Canada.  
Ce soir, dès 18h.



# LE DEVOIR

# MONTREAL



PHOTO JACQUES GRENIER

La voix chevrotante, le maire Pierre Bourque a donné hier des précisions quant au réaménagement de l'hôtel de ville: des coûts de 524 000 \$, mais des économies prévues de 6,3 millions \$.

## Bourque «blessé»

Rénovations à l'hôtel de ville: le maire redoute le «syndrome de la fenêtre à 300 000 \$»

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

C'est le souffle court que le maire Pierre Bourque, ébranlé par des révélations survenues au cours du week-end concernant le coût des aménagements de l'hôtel de ville ainsi que le salaire de son adjointe, a tenté hier de corriger l'impression «malheureuse» laïssée dans la population.

Lors d'une conférence de presse, convoquée à la hâte, M. Bourque a d'abord indiqué qu'il était «blessé» par les articles parus dans *Le Devoir* et *La Presse*. «Une chose me tient particulièrement à cœur et c'est l'intégrité. Je comprends que vous pouvez écrire ce que vous voulez, mais cette fois-ci, ça m'a fait mal. Je vous laisse à votre réflexion là-dessus», a déclaré le maire.

Ce dernier craint que le syndrome de la fenêtre du maire restaurée pour 300 000 \$ et qui a hanté l'administration précédente, ne refasse surface. «Des images, c'est très destructif ou très valorisant. Il faut faire attention. On a eu d'autres symboles dans le passé et je ne voudrais pas que l'on parte nos relations sur de mauvaises perceptions», a-t-il ajouté.

D'ailleurs le maire a lancé une invitation à tous les Montréalais pour qu'ils viennent constater de visu, mercredi prochain, les restaurations effectuées. Ensuite, il a fait une présentation détaillée des coûts occasionnés par le réaménagement de l'hôtel de ville qui, s'il a nécessité des investissements de 524 000 \$, représente également des économies de 6,3 millions \$.

Ces économies sont la conséquence du rapatriement d'effectifs qu'a enclenché la nouvelle administration municipale, question d'occuper à pleine capacité l'hôtel de ville. Par

exemple, le contentieux (une centaine d'employés) quittera l'édifice du 500, Place d'Armes et logera sous peu au 3e étage de l'hôtel de ville. En 1994, 180 fonctionnaires étaient en poste à l'hôtel de ville, comparativement à 300 en 1995, du moins selon les prévisions budgétaires.

La voix toujours chevrotante, Pierre Bourque s'est ensuite empressé de préciser que le salaire de son adjointe n'était pas de 114 500 \$, mais bien de 90 000 \$, auxquels il faut ajouter 24 500 \$ d'avantages sociaux.

Outre cette réplique, M. Bourque a reconnu qu'il s'était entouré d'employés politiques, contrairement à son engagement électoral. Une liste partielle a été fournie hier aux journalistes sur laquelle apparaît le nom de huit attachés politiques. Viennent se greffer à ce groupe, six autres personnes, excluant la responsable de l'agenda du maire.

Après avoir fait la morale aux journalistes en «rectifiant les faits», le maire Bourque, soutenu par la présence des membres du comité exécutif, a indiqué qu'il voulait entretenir de bonnes relations avec eux. Il a soulevé l'idée d'instaurer des déjeuners avec les gens des médias.

Mais dans l'immédiat, prétextant la fête de la Saint-Valentin, le maire Bourque a clôturé la conférence de presse qui s'est tenue dans son bureau, en distribuant des petits chocolats en forme de cœur. Le visage empuisé, il a été incapable de relever les blagues qui fusaient: «Vous nous aimez donc, M. le maire?» et «Combien cela coûte-t-il à la Ville?».

Quelques minutes plus tard, Pierre Bourque s'asseyait dans son fauteuil de premier magistrat au conseil municipal et procédait avec ses collègues à l'adoption du budget pour 1995.

## La CECM pourrait jumeler des écoles

Les commissaires prennent connaissance demain soir d'un plan de compressions

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le Conseil des commissaires de la CECM sera saisi demain soir de plusieurs propositions de compressions budgétaires, dont l'une qui veut diminuer le nombre de directions d'école en jumelant les petites écoles, et qui veut abolir deux regroupements administratifs.

Le Conseil des commissaires apprenait à la mi-janvier qu'il manquait 8 millions \$ au budget de la Commission des écoles catholiques de Montréal afin d'équilibrer l'année financière 1994-1995.

Mercredi soir, les commissaires étudieront deux grandes propositions pour faire face à cette situation, et celle qui risque d'être la plus discutée est présentée par le commissaire Jean Trottier (qui a l'habitude d'être assez proche du président Michel Pallascio).

Compte tenu que les résultats financiers de l'année en cours ne génèrent pas les profits escomptés, compte tenu qu'il faut s'attendre aussi à des compressions en provenance du ministère de l'Éducation, M. Trottier propose, pour l'année 1995-1996, de diminuer le nombre de cadres, de diminuer le nombre de directions d'école en jumelant les petites écoles, d'abolir les regroupements administratifs 8 et 9, de relocaliser les bureaux des directeurs de regroupement dans les écoles, d'évaluer toute la question de la sous-traitance (cafétérias, entretien ménager, contenus, communications), de privilégier la vente d'im-

meubles ou la location à long terme, et quelques autres mesures.

La proposition du commissaire Trottier veut mandater le directeur général de la CECM pour étudier ces différentes «pistes d'économie», afin de faire rapport au Conseil des commissaires, à une date non-identifiée. Le coût éventuel de ces compressions n'est pas évalué.

Notons que le territoire de la CECM est divisé en regroupements pour fins d'administration, et qu'en plus des sept regroupements géographiques on compte deux autres regroupements, le 8 et le 9, qui regroupent des services spécifiques répartis partout sur le territoire: les écoles spéciales (pour handicapés par exemple), l'éducation aux adultes, et les écoles professionnelles.

On suppose que l'abolition de ces regroupements entraînerait l'intégration de ces services dans les autres territoires.

Par ailleurs, le Service des ressources financières de la CECM présente lui-même une proposition de réduction de dépenses, mais pour l'année en cours, l'année 1994-1995.

Le document établit le manque à gagner pour l'année en cours à 7,7 millions \$, auquel on parvient à retrancher 1,6 million \$ en révisant l'ensemble des dépenses actuelles. Cette révision est basée sur certains changements d'importance variable dans les données budgétaires: le changement le plus important concerne les coûts d'énergie, alors qu'à cause de l'hi-

ver plus doux en décembre et en janvier on peut maintenant réduire de 800 000 \$ les coûts de chauffage à la CECM pour l'année en cours.

Le manque à gagner est rétabli à 6,1 millions \$, et le Service des ressources financières propose un plan pour le réduire à trois millions de dollars.

Ce plan comprend un ensemble de mesures de type administratif (dont un programme de récupération d'un montant de 500 000 \$ qui aurait été versé en trop ces dernières années à la CSST), et des compressions qui doivent être étudiées par les commissaires, dont un projet de réduction d'une réserve pour assurance-vie pour un montant frôlant le million.

Le service propose également aux commissaires un programme de réduction des dépenses de 2 % s'appliquant aux différentes unités administratives (ce qui exclut les écoles et les services aux élèves).

Le président de la CECM Michel Pallascio entend d'ailleurs donner l'exemple en présentant lui-même demain soir une proposition de «réduction des services au Bureau du président».

M. Pallascio entend principalement se défaire de son chauffeur et de son automobile de fonction, et réduire de trois à deux le nombre d'agents à contrat affectés au siège social, pour des compressions totalisant environ 44 000 \$ à son bureau.

Non seulement ce débat risque d'être agité, mais c'est aussi demain que le parti d'opposition, le MEMO, entend présenter une proposition sur les commissions scolaires linguistiques.

## Transport scolaire: entente de principe sur la Rive-Sud

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Le transport scolaire pourrait bien reprendre pour 13 000 élèves de la Rive-Sud. Tout dépend des chauffeurs d'autobus de la firme Scobus, qui votent ce matin sur une entente de principe intervenue dimanche soir entre les représentants syndicaux et la direction.

Les 150 chauffeurs d'autobus de la division Saint-Hubert de Scobus avaient entamé une grève légale il y a une semaine. Le fond du litige portait essentiellement sur le nombre de journées garanties de travail accordées à chacun des chauffeurs.

La nouvelle convention collective,

conformément à une entente signée par les deux parties en juin dernier, accorde aux chauffeurs 200 journées garanties de travail. Les chauffeurs en revendiquaient dix de plus. Scobus réalisera ainsi des économies de 200 000 \$ sur les salaires versés à ses 188 employés (chauffeurs, mécaniciens et employés de garage).

Les deux parties se sont entendues sur les termes de la nouvelle convention collective dimanche soir en présence du conciliateur du ministère du Travail, Jean-Paul Ratelle. Ce contrat d'une durée de trois ans a même été dûment déposé au ministère du Travail.

La situation demeure toutefois précaire et la partie n'est pas ga-

gnée. Les représentants du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile (TUAC-501) se sont engagés à présenter l'offre finale de l'employeur à leurs membres, mais ils ne leur recommanderont pas d'accepter cette offre. «On va donner l'heure juste», soutient le délégué syndical Denis Boudreau, précisant que les négociations ont été «ardues, mais saines».

La viabilité de l'entreprise et de nombreux emplois dépendent des résultats du vote d'aujourd'hui. A la suite de nombreuses compressions budgétaires survenues dans les commissions scolaires, Scobus a dû ajuster ses tarifs à la baisse. Pour l'année 1994-95, le transporteur ac-

cusera vraisemblablement des pertes de revenus de 700 000 \$.

La semaine dernière, les commissions scolaires Jacques-Cartier, Eaux-Vives, Greenfield Park et South Shore ont envoyé une lettre de mise en demeure à Scobus, sommant la compagnie de mettre fin au conflit et de rétablir le transport dans les sept jours suivants. Si ce n'est pas fait, les contrats signés entre Scobus et ces commissions scolaires seront progressivement résiliés, ce qui se traduira par des pertes d'emploi chez Scobus.

Si l'entente de principe est acceptée par les chauffeurs d'autobus, le transport scolaire reprendra dès demain sur la Rive-Sud.

jean-jacques  
fauchois ...à la fine fleur de l'événement  
fleurs  
4008 St-Denis, Montréal Tél.: 844-6576  
1, Westmount Square Tél.: 932-0200  
Livraison

**ROBIC**  
DEPUIS 1892  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS  
55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 881-0011  
La maîtrise des intangibles

**PRIVILÈGES...**  
le savoir faire  
du maître chocolatier  
**Pâtisserie**  
**Bruxelloise**  
860, av. du Mont-Royal Est  
Montréal ☎ 523-2751

**Pour la**  
**St-Valentin**  
OUVERT LE DIMANCHE DE 11H À 17H  
ADRIENNE VITTADINI  
ANGELA BUCARO  
BALLINGER GOLD  
MORET  
MOULÉ  
ACCESSOIRES  
TÉLÉPHONE: 849-8080  
LES ATRIUMS  
870, BOULEVARD DE MAISONNEUVE EST  
MONTREAL H2L 4S8  
844-7882  
Au féminin  
du Bas

**PRÊTS REER A**  
**NOTRE TAUX PRÉFÉRENTIEL!**

Une stratégie REER sur  
mesure pour l'investisseur avisé  
Échelonnez les échéances de vos CPG...

...tout en obtenant  
un taux supérieur!

**8%**  
l'an  
**18 mois**

Voici d'autres stratégies pour que votre REER vous rapporte davantage :

- Profitez d'un taux garanti pendant 60 jours sur les transferts provenant d'un autre établissement financier dans un CPG REER ou un CPG FERR du Montréal Trust.
- Obtenez un boni de 1/2 % sur nos taux d'intérêt annuels affichés en cotisant à un CPG REER ordinaire de 1 an à 5 ans (500 \$ minimum) du Montréal Trust ou en transférant 10 000 \$ provenant d'un autre établissement financier (à l'exception des sociétés membres du Groupe Banque Scotia) avant le 1<sup>er</sup> mars 1995. (Le boni ne s'applique ni aux CPG à taux ascendant, ni aux CPG IndiBourse de 18 mois.)
- Renseignez-vous sur nos autres taux de CPG à court terme de 3 à 11 mois (2 000 \$ minimum).

**MONTREAL TRUST**  
MEMBRE DU GROUPE BANQUE SCOTIA

Les taux peuvent changer sans préavis. L'offre de boni d'intérêt de 1/2 % ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle de CPG. Intérêts versés annuellement ou à l'échéance dans le cas des durées de 3 à 11 mois. Prêts consentis au taux préférentiel du Montréal Trust sous réserve des exigences habituelles de crédit.

Pour plus de précisions, appelez-nous dès aujourd'hui!

<b>MONTREAL (CENTRE-VILLE)</b>	<b>OUTREMONT</b> 273-7666	<b>SNOWDON</b>	<b>QUEBEC</b>
Place Montréal Trust 982-7100	POINTE-CLAIRE	Chemin Queen Mary 488-7000	Rue Saint-Amable 529-8841
Place Ville-Marie 393-3117	Centre Fairview 695-5230	SAINT-LAMBERT 465-3265	CHARLESBOURG 622-4280
Rue Saint-Jacques 392-1880	SAINT-BRUNO	VILLE MONT-ROYAL 735-1314	SAINTE-FOY
LAVAL	Promenades St-Bruno 441-9030	WESTMOUNT 932-6000	Place Laurier 659-4955
Carrefour Laval 973-2040			

## LES ACTUALITÉS

Les policiers de Chambly demandent justice dans la foulée de l'Opération brigade

# Des poursuites de «plusieurs millions» contre la SQ et des médias électroniques

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

Les montants des poursuites que déposeront les policiers de Chambly contre la Sûreté du Québec et «plusieurs» médias électroniques s'élèveront, «dans chacun des cas, à plusieurs millions de dollars», a précisé hier l'avocat des policiers, Me Claude-Armand Sheppard.

Ces poursuites seront déposées en cour aux environs du 8 mars, tandis que le nom des stations sera connu quelques jours plus tôt.

Tous les policiers de Chambly, quelques membres de leurs familles, y compris peut-être certains de leurs enfants — «victimes de railleries depuis les événements de Chambly» — demanderont justice pour les préjudices causés lors de l'Opération brigade, opération au cours de laquelle la SQ a notamment pris d'assaut le poste de Chambly pour interroger les policiers dont certains étaient soupçonnés par la SQ de tremper dans une affaire de trafic de stupéfiants et de corruption.

Déjà, *La Presse*, le *Journal de Montréal* et *The Gazette* font face à la justice relativement à leur

couverture des événements de Chambly. *La Presse* et le *Journal de Montréal* sont poursuivis par les policiers à titre de dommages et intérêts pour la somme de 780 000 \$, dont 130 000 \$ à titre de dommages exemplaires; la réclamation contre *The Gazette* s'élève à 442 000 \$. Également poursuivis, les hebdomadaires *Photo Police* et *Allo Police* pour la somme de 312 000 \$. *Le Devoir*, qui a également couvert les événements de Chambly, ne figure pas dans cette liste.

Me Claude-Armand Sheppard, l'avocat des policiers, entend faire la démonstration que certains médias électroniques ont sali la réputation de ses clients «en rapportant aveuglément les propos difamatoires de la SQ lors de l'Opération brigade».

Me Sheppard n'a particulièrement pas apprécié l'association faite entre la police de Chambly et la pègre.

«J'ai entendu toutes sortes de faussetés, d'affirmations gratuites et de suppositions, mais celle-là était la plus grave, dit-il. On ne peut pas dire ou écrire n'importe quoi.»

Me Sheppard est toujours d'avis que la Sûreté du Québec s'est comportée à Chambly de la même manière que Québec et Ottawa l'avaient fait

en octobre 70. «C'est-à-dire comme une bande d'hystériques.»

«Ils ont débarqué là comme on l'aurait fait dans un état totalitaire, dit-il. Les moyens utilisés étaient démesurés, l'attitude irréflective.»

Les policiers ont paniqué ce jour-là, selon lui, et se seraient servi «d'une masse pour assommer une mouche».

«Même les Hells Angels, pense-t-il, n'ont jamais été traités de la sorte par la SQ.»

L'avocat croit que la SQ est devenue aujourd'hui un «état dans l'état» et que leur intervention du 1er septembre rappelait «l'époque du plessiste».

L'opération du 1er septembre à Chambly avait un grand objectif, selon la SQ: démembrer un réseau de trafiquants d'armes et de stupéfiants auquel adhéraient, soupçonnaient la Sûreté, quelques policiers de Chambly.

Ce jour-là, 140 personnes ont été interrogées et des dizaines de perquisitions effectuées dans plus de vingt municipalités. Des accusations ont été portées contre cinq agents, dont Yvon Guérin (pour trafic de stéroïdes). M. Guérin a été libéré de cette accusation, jeudi.



PHOTO AP

LA SAINT-VALENTIN, c'est aussi pour les cigognes, évidemment. À cette époque-ci de l'année, elles rentrent en Espagne après avoir passé l'hiver en Afrique, signalant en Europe le retour du printemps. La scène a été croquée dans le village d'Alcala de Henares, situé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Madrid. Ici les marmottes, là-bas les cigognes.

Hôpitaux de la région de Québec

## Les compressions réparties en fonction de la performance

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Aux prises avec des compressions de l'ordre de 118 millions d'ici 1998, la Régie régionale de Québec fera fi du passé et tiendra compte de la performance des établissements pour répartir ces pénibles restrictions de budget.

C'est du moins ce qu'a indiqué hier au *Devoir* Monique Bégin, directrice générale de la Régie régionale de Québec, qui déposera au conseil d'administration de son organisme le 9 mars prochain le plan et les modalités des compressions pour sa région.

Un plan qui, selon les chiffres circulant à l'heure actuelle, devrait répartir entre hôpitaux, centres d'accueil, centres de réadaptation, etc., l'équivalent de 100 millions en compressions.

«On veut introduire la notion de performance dès la prochaine année pour répartir nos compressions», dit Mme Bégin.

À ce titre, Mme Bégin se dit tout à fait d'accord avec le mémoire que lui a présenté la semaine dernière la section régionale de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), qui fait de l'amélioration de la performance un des critères de financement.

Non seulement, l'idée plaît, mais elle sera des cinq critères prioritaires qu'a ciblés la régie pour distribuer ses compressions. En plus de la performance, on évaluera la richesse respective de chacun des programmes, le poids relatif du budget de chaque institution, les priorités de santé et de bien-être du ministère, tout en tenant compte de certains programmes «intouchables».

À la différence de l'AHQ, la directrice se refuse toutefois à «punir» les établissements non performants.

«On ne veut pas que ça prenne la forme d'une sanction. On va plutôt inciter les établissements qui ont encore une marge de manœuvre à les utili-

ser», dit Mme Bégin, convaincue que bien des raisons peuvent engendrer de moins bonnes performances.

L'AHQ plaide pour sa part en faveur de pénalités pour les hôpitaux qui n'auraient pas atteint des objectifs précis en terme de chirurgie d'un jour, de médecine d'un jour ou de durée d'hospitalisation. Mais selon Mme Bégin, ce sont plutôt les champions de la productivité et de l'économie qui devraient être récompensés en gardant le produit de leurs efforts ou en étant exemptés des compressions à venir.

Par ailleurs, la Régie régionale de Québec réévalue en bloc les chiffres avancés jeudi dernier par l'AHQ voulant que les compressions envisagées dans la région de la Vieille capitale mettraient en péril 2700 postes dans le réseau de la santé. «Je crois qu'il s'agit là de scénarios exagérés qui ne tiennent pas compte des politiques de main-d'œuvre, de formation et de l'attrition avec lesquelles nous voulons minimiser ces compressions», a tranché Mme Bégin.

Pour le reste, la Régie régionale voit d'un bon œil la suggestion de la conférence régionale des hôpitaux de Québec de contribuer à «l'effort régional». Dans son mémoire, l'AHQ évalue à 14 millions les sommes pouvant être économisées en améliorant

les durées de séjour, les hospitalisations évitables et le recours à la chirurgie d'un jour. Il resterait encore huit millions à aller chercher dans les services de soutien que sont la buanderie, l'alimentation et l'entretien, croit l'AHQ.

Pour la Régie, l'évaluation faite par les hôpitaux est intéressante, quoique insuffisante. Quant aux recommandations des hôpitaux réclamant le report des compressions et leur diminution, Mme Bégin affirme que l'impossible sera fait pour répondre aux demandes du Trésor, précisant toutefois que le ministre de la Santé, Jean Rochon, a déjà fait montre «d'une certaine ouverture».

## Lancement à Montréal d'un important traité de psychologie expérimentale

Sept Québécois ont participé à sa rédaction

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Sept Québécois, dont Michèle Robert, professeur de psychologie à l'Université de Montréal, ont participé à la rédaction d'un important traité de psychologie expérimentale, lancé hier par les Éditions françaises à Montréal.

L'événement est d'importance puisque le dernier traité francophone publié en cette matière ne comptait aucun Québécois parmi ses auteurs. Le dernier traité de psychologie expérimentale a été publié il y a environ 40 ans.

Selon Mme Robert, qui a dirigé les travaux avec deux autres psychologues français, Marc Richelle et Jean requin, respectivement de Liège et de Marseille, la psychologie a fait des bonds de géant depuis cette époque, notamment en ce qui a trait à l'informatique et aux neurosciences. Certains modèles présentent le fonctionnement du cerveau et de la pensée comme un ordinateur, par exemple.

«Aussi, on a découvert que les animaux peuvent communiquer avec des symboles, ce qui a beaucoup fait avancer la recherche sur le langage», dit Mme Robert.

Le professeur ajoute que la psychologie porte essentielle-

ment sur les gens normaux. C'est une étude du «fonctionnement de l'être humain moyen», dit-elle, tandis que la psychiatrie s'intéresse plus particulièrement aux pathologies.

Mme Robert a pris contact avec les chercheurs français il y a plusieurs années, par le biais de l'Association de psychologie scientifique de langue française.

L'ouvrage qui s'adresse principalement à des chercheurs, ainsi qu'à des étudiants de premier, deuxième et troisième cycles, ne présente pas une simple énumération mais bien une intégration des connaissances, de souligner Mme Robert.

Aussi, il met délibérément le Québec sur la carte mondiale de la recherche en psychologie francophone. En effet, alors que la psychologie est de plus en plus populaire aux États-Unis et au Canada, on assiste encore en France à une «mainmise de la psychanalyse», dit Mme Robert.

Par ailleurs, alors que toutes les provinces canadiennes, tout comme les États-Unis, exigent un doctorat pour pratiquer la psychologie, le Québec, lui, comme le Nouveau-Brunswick, ne requiert qu'une maîtrise. Ce traité, qui s'adresse à toute la communauté francophone mondiale, devra être révisé dans 10 ou 15 ans.



PHOTO JACQUES NADEAU

La psychologue Michèle Robert.

TÉL.: 985-3344

## AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

### AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

### appel de candidatures sans prix

Gouvernement du Québec  
Tourisme Québec

#### TOURISME QUÉBEC REQUIERT DES CANDIDATURES POUR LE MANDAT SUIVANT:

Les firmes recherchées devront non seulement élaborer les campagnes publicitaires en fonction des marchés cibles (au Québec et hors du Québec) et des produits marketing, mais aussi pouvoir produire des outils promotionnels, organiser diverses promotions auprès des consommateurs et des réseaux de distribution, assurer le service à la clientèle (répondre aux demandes d'information générées par les campagnes), organiser des activités de relations de presse, solliciter des partenaires et commanditaires tout en coordonnant l'ensemble de ces activités. Les firmes devront non seulement être en mesure de travailler en synergie avec les autres agences retenues par Tourisme Québec mais aussi celles des partenaires ou commanditaires.

#### OBTENTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Les documents d'appel d'offres seront disponibles à partir de 9 heures le 10 février 1995 à l'adresse suivante: 800, Tour de la Place-Victoria, bureau 260, Montréal (Québec), H4Z 1C3, à l'attention de Sylvie Chamberland.

Les fournisseurs intéressés à obtenir ces documents devront se présenter à cette adresse. Les documents seront disponibles entre 9 heures et 12 heures et de 14 heures à 16 heures, du lundi au vendredi inclusivement.

Prix des documents: 20 \$ (non remboursable) payable en argent comptant, par chèque, par mandat postal ou par virement bancaire à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

#### RÉCEPTION ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée plus haut, avec la mention prévue aux documents d'appel d'offres, au plus tard le 27 février 1995 à 14 heures, heure en vigueur localement, à l'attention de Sylvie Chamberland.

L'ouverture des offres s'effectuera à la salle 117 de cette même adresse, sera publique et suivra la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des offres.

#### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Seules les agences de publicité qui répondent aux conditions suivantes peuvent postuler:

- Avoir un établissement au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Ontario.
- Détenir les accreditations nécessaires à l'accomplissement du mandat (CDNPA: Association canadienne des éditeurs de quotidiens et ACR: Association canadienne des factodiffuseurs).
- Avoir une facturation annuelle minimum de 12 millions de dollars.
- Avoir à son emploi un minimum de 10 personnes cumulant un minimum de 50 ans d'expérience.
- Être en mesure d'offrir sans sous-traitance au moins les services suivants: clientèle, création et conception, planification stratégique et médias.
- Ne pas être en conflit d'intérêts:
  - Conflit d'intérêts

Est considéré être en conflit d'intérêts, tout soumissionnaire qui détiendrait, pour la durée du contrat avec Tourisme Québec, un mandat favorisant la promotion d'autres destinations et produits touristiques auprès des consommateurs résidant dans les marchés géographiques suivants: le Québec, l'Ontario, les provinces de l'Atlantique et le Nord-Est des États-Unis (Nouvelle-Angleterre et Atlantique Centre).

TOURISME QUÉBEC NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES OFFRES REÇUES.

Francine C. Boivin  
Sous-ministre associée au Tourisme

Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE NO. 94-90015. LA VILLE DE MONTRÉAL-NORD. Partie demanderesse. -VS- LES CARREAUX FLEURY INC. Partie défenderesse. AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus au 10125, RUE HÉBERT, à MONTRÉAL-NORD, le 23 février 1995, à 11h00 de l'avant-midi, savoir: 1 Lit; banc de soie; 1 machine à couper le marbre; 1 polisseuse; 1 bureau d'affaires; 1 banc aspirateur; 1 table en marbre; 1 grinder Makita; 1 machine à eau; 1 table à dessin; 1 filière; 1 ordinateur avec acc.; 1 fax; 1 bureau en marbre; 1 bloc de marbre; 1 display pour le marbre; LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE à St-Jérôme, ce 9 février 1995. ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIES HUISSIERS, 110 de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514) 436-8282, Fax: (514) 436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DE QUÉBEC CHAMBRE CIVILE NO. 500-02-018889-944. LES IMMEUBLES DALPA INC. Partie demanderesse. -C- ALBERT LIU ET TONY KONG, Partie défenderesse. Le 24 février 1995, à 10h00, au 1359, RUE MOODY, MAGASIN NO. 1, TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ALBERT LIU ET TONY KONG, saisis en cette cause, consistant en: 10 Tables rectangulaires en bois pour 2 personnes; base de métal noir; 21 tables carrées en bois, base métal noir; 76 chaises en métal noir, sièges en cuirette gris. Et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier de justice (Permis #915), 1950 Sherbrooke est, 3ième étage, Montréal, Québec, H2K 1B7. Téléphone: (514)82-1923.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO: 700-05-000238-950 NO: 700-05-000239-958 NO: 700-05-000240-956

#### COUR SUPÉRIEURE

ALFRED LESEIZE  
Partie demanderesse

ROBERT LATOUCHE IN TRUST

Partie défenderesse

PREAVIS D'EXERCICE D'UN DROIT HYPOTHECAIRE (art. 2757 et 2791 et ss. C.c.Q.)

A: ROBERT LATOUCHE IN TRUST

SOYEZ AVISÉ QUE FONDATION

CHARPENTE G. BOULET INC. a l'intention d'exercer son droit hypothécaire par la vente sous

autorité de justice, dans les 60 jours de la parution du présent avis et ce

contre les immeubles du projet de la rue Tessier à Lachute.

Des copies des préavis d'exercice d'un droit hypothécaire ont été déposées à votre intention auprès du greffe de la Cour Supérieure du

district de Terrebonne, situé au 400 de la rue Lavolette, à St-Jérôme, dans les dossiers ci-haut décrits.

La présente signification a été autorisée par jugement.

Lieu: Lachute, ce 10 février 1995

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ROBERT LATOUCHE IN TRUST

Partie défenderesse

PREAVIS D'EXERCICE D'UN DROIT HYPOTHECAIRE (art. 2757 et 2791 et ss. C.c.Q.)

A: ROBERT LATOUCHE IN TRUST

SOYEZ AVISÉ QUE FONDATION

CHARPENTE G. BOULET INC. a l'intention d'exercer son droit hypothécaire par la vente sous

autorité de justice, dans les 60 jours de la parution du présent avis et ce

contre les immeubles du projet de la rue Tessier à Lachute.

Des copies des préavis d'exercice d'un droit hypothécaire ont été déposées à votre intention auprès du greffe de la Cour Supérieure du

district de Terrebonne, situé au 400 de la rue Lavolette, à St-Jérôme, dans les dossiers ci-haut décrits.

La présente signification a été autorisée par jugement.

Lieu: Lachute, ce 10 février 1995

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GIROUX.

ME PIERRE GI

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

### Dufour demande à Campeau de baisser les taxes

«La souveraineté est viable, mais à quel prix?»

Québec (PC) — Le Conseil du patronat (CPQ) demande au gouvernement du Québec de revoir ses taxes sur l'alcool, l'essence et les assurances.

Dans un mémoire présenté hier au ministre des Finances, Jean Campeau, le CPQ demande aussi qu'on élimine le déficit budgétaire d'ici quatre ans et qu'il n'y ait aucune hausse d'impôt cette année pour les particuliers ou les entreprises.

«L'échange a été fructueux et le ministre a qualifié notre mémoire de document sérieux», a commenté le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, à la suite de sa rencontre avec le ministre Campeau. Depuis 1974, le CPQ rencontre le ministre des Finances quelques semaines avant la présentation du budget.

Cette fois-ci, M. Dufour a fait valoir que le déficit atteindra vraisemblablement 5,7 milliards \$ pour l'année financière 1994-95, selon les prévisions révisées.

«Au rythme où on cumule les déficits, le gouvernement n'aura bientôt plus de marge de manœuvre pour prendre les décisions qui s'imposent: elles seront dictées par nos créanciers», soutient le président du CPQ.

Le Conseil propose que le déficit soit complètement éliminé d'ici quatre ans et que le déficit des opérations courantes le soit d'ici deux ans. M. Dufour a cité l'exemple de l'Alberta qui a adopté une loi pour forcer le gouvernement à rationaliser cet objectif.

Le Conseil du patronat a aussi calculé que, sur une bouteille de vodka vendue 18,35 \$, le fabricant touche 2,82 \$ et les gouvernements se partagent le reste, soit 15,35 \$ ou 85 % du prix de vente.

«La répression policière ne permettra pas au gouvernement de récupérer les revenus perdus à cause de la contrebande. Seule une baisse des taxes pourrait rendre nos produits compétitifs et enrayer la contrebande», croit le Conseil.

Quant à l'essence, la taxe provinciale est de 0,185 \$ du litre, soit presque 0,04 \$ de plus qu'en Ontario. «La taxe en vigueur au Québec a une incidence sur la position concurrentielle des industries québécoises», croit Ghislain Dufour.

Quant aux primes assurances, elles sont frappées d'une taxe. Même celles payées par les employeurs au profit de leurs travailleurs sont taxées, ce qui coûte 150 \$ par année par contribuable. Le Conseil du patronat propose qu'on revienne à ces taxes contreproductives.

Par ailleurs, le CPQ se prépare à lancer dans le débat référendaire en posant la question suivante: «La souveraineté est viable, mais à quel prix?». Une déclaration de principe à ce sujet a été récemment adoptée par le conseil d'administration du CPQ et sera rendue publique prochainement, a indiqué hier M. Dufour. M. Dufour a indiqué que l'organisme qu'il préside posera des questions dans le cadre du débat référendaire mais ne se joindra pas au Comité parapluie du NON que présidera le chef du Parti libéral, Daniel Johnson. «Il s'agit d'un comité partisan et le Conseil ne travaille pas dans un camp partisan», a-t-il dit.

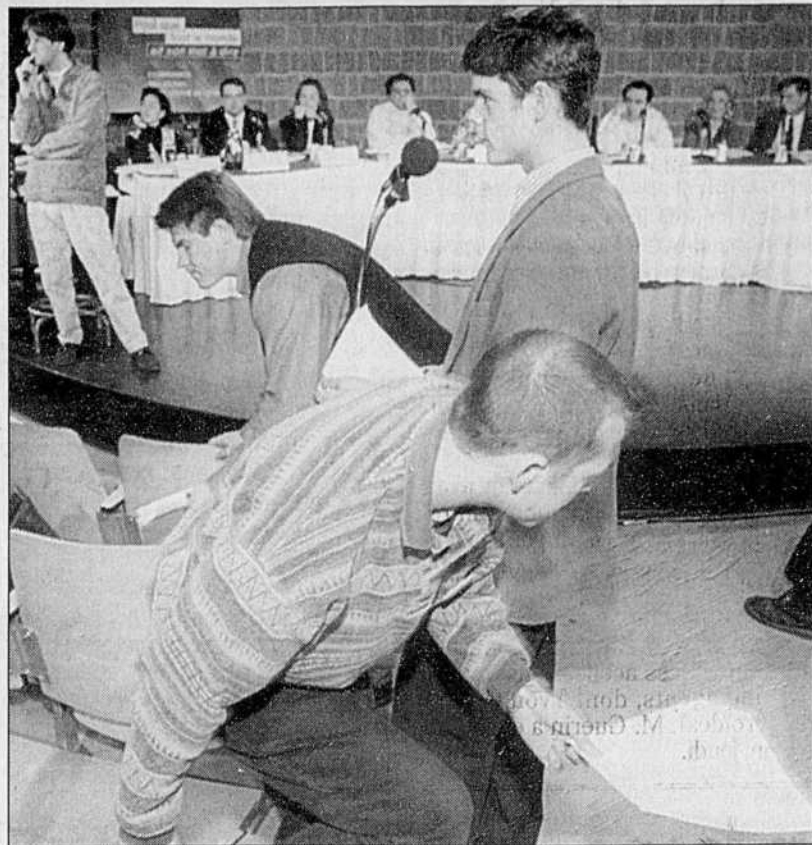
M. Dufour a rappelé que le Conseil avait refusé d'être membre des comités parapluie fédéralistes lors des référendums de 1980 sur la souveraineté-association et de 1992 sur l'Accord de Charlottetown.

S.Q.A. Société québécoise de l'autisme  
2300, boul. René-Lévesque O.  
Montréal, Québec, H3H 2R5  
(514) 931-2215

L'autisme est un trouble envahissant du développement qui empêche nos enfants de comprendre correctement ce qu'il voit, ce qu'ils entendent, ce qu'ils ressentent.

Donnez généreusement: 931-2215

Merci.



Simon Olivier, porte-parole de la Génération 18-35, se sent-il étourdi par ces souverainistes qui lui tournent autour? À l'avant-plan, il y a Francis Côté président de l'Association des étudiants du Cégep de Montmorency à Laval. De l'autre côté, c'est Daniel Bérubé, qui s'appête à prendre la parole pour dénoncer ses positions fédéralistes.

La Commission des jeunes sur l'avenir du Québec en audiences à Laval

### Les fédéralistes mis à rude épreuve

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Les jeunes fédéralistes ont été soumis à rude épreuve hier matin à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec qui tenait ses audiences à Laval. À Simon Olivier, un jeune ingénieur d'Air Canada, qui reprenait des chiffres sur la dette véhiculée par le Comité pour l'unité canadienne, la commissaire Audrey Benoit a fait remarquer qu'elle aimerait bien savoir si la souveraineté entraînerait ou non des coûts pires que la situation fédérale actuelle.

Un étudiant, Jean Côté, a ensuite demandé à Simon Olivier s'il avait fait parallèlement une étude sur les coûts du fédéralisme: «Ce n'est pas seulement les coûts de la souveraineté qu'il faut considérer», lui a-t-il dit avant de conclure en termes crus: «On est dans la mardo, pis toi tu nous parles juste des coûts de la souveraineté.»

L'un des vice-présidents de la Commission, Jean-François Simard, a félicité M. Olivier de ce que le premier mémoire du groupe soumis la semaine dernière ait reconnu au Québec le droit à l'autodétermination et le droit d'utiliser le dollar canadien et que le deuxième mémoire sur «les coûts de la séparation» mentionne que «quantifier les coûts de tels déséquilibres relève de la sorcellerie».

«Faux», a répondu Annie Perrault, une jeune avocate chez Philip Vineberg, aussi du Groupe 18-35. Vous ne parlez pas des coûts directs du fédéralisme, a insisté Jean-François Simard: «Encore faut-il savoir les sources de M. Olivier. Nous, on veut assumer notre dette qu'elle soit québécoise ou canadienne.»

De son côté, le député de Laval-des-Rapides et ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a demandé au jeune diplômé de Polytechnique comment faire si on reste dans le Canada pour assurer uniquement notre part de la dette canadienne: «L'idée est de payer notre part qu'il y ait souveraineté ou non. Et justement quelle est-elle cette

part dans la fédération canadienne actuelle?»

Le président de l'Association générale des étudiants du Cégep de Montmorency, Francis Côté, a exposé un projet de préambule détaillé au projet de loi. Il a soumis 16 articles dont les cinq premiers sont exposés sous forme de «considérant» à la question déposée à l'Assemblée nationale.

L'Association du Cégep de Montmorency a réalisé un sondage auprès de ses membres, les 5100 étudiants, pour relever une nette majorité en faveur de la souveraineté. Puis, un comité a rédigé un projet de préambule qui fut soumis à l'exécutif. Francis Côté s'oppose à une question en trois volets telle que préconisée par le Conseil national des jeunes du Parti québécois. Le libellé de la proposition du préambule débute ainsi:

«Considérant que la loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée nationale; considérant l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987 visant à permettre au Québec d'adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982; considérant que l'Accord de Charlottetown a été rejeté par une majorité de Canadiens anglais et de Québécois, alors que cette entente avait été considérée comme la dernière chance du fédéralisme canadien.»

Un troisième intervenant, François Caron, est venu demander que l'usage du cannabis soit autorisé dans un Québec souverain ainsi que celle de toutes les drogues. Puis, le président de la Commission, Marc-André Coallier, a invité les jeunes à donner leur opinion sur ces mémoires. Une trentaine d'entre eux sont intervenus.

En fait, le jeune Coallier laisse les commissaires poser les questions politiques. Il invite plutôt la salle à exposer ses réactions sur les sujets débattus, même s'ils sont en apparence éloignés du projet de loi. Il y réussit très bien car une vingtaine d'intervenants se sont manifestés spontanément à propos des trois premiers mémoires. Et cela s'est répété avec un deuxième bloc de mémoires.

Régiment aéroporté de Petawawa

### John de Chastelain limoge un général

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Une première tête, et non des moindres, est tombée dans la controverse entourant les désormais célèbres bandes vidéo du Régiment aéroporté de Petawawa.

Le major-général Brian Vernon, commandant du secteur centre (Ontario) de l'armée de terre canadienne, a été démis de ses fonctions, hier, par le chef d'état-major John de Chastelain, lui-même fort de l'appui du ministre de la Défense, David Collette.

C'est parce qu'il a soumis un rapport «contenant des inexactitudes et des informations trompeuses qui (m)ont amené à renseigner de façon inadéquate le ministre de la Défense nationale» que M. Vernon a été limogé, a fait savoir le général de Chastelain dans un communiqué.

«Je tiens le major-général Vernon entièrement responsable des actes», écrit le chef d'état-major.

Le rapport en question est celui qui avait été présenté le 23 janvier au ministre Collette, qui en avait toutefois ignoré les recommandations et annoncé le démantèlement du Régiment. Le major-général y faisait état de l'existence d'une troisième bande vidéo, mais la qualifiait d'«inoffensive» et ne mentionnait pas les scènes de rasage de crânes et d'administration de chocs électriques qui ont été révélées la semaine dernière.

Il y a quelques jours, M. Vernon avait réfuté toute allégation de camouflage et soutenu qu'il n'avait pas vu ces actes illégaux remontant à août 1994 et impliquant des officiers supérieurs des Forces armées. Or, les ayant maintenant visionnés, il a affirmé hier qu'il ne «changera pas un mot à [sa] déclaration initiale».

S'il a convenu que certains épisodes pouvaient être choquants pour des civils, le major-général n'en a pas moins assuré le vidéo ne contenait «aucune preuve de racisme, de harcèlement, de blessures ou de coercition. Les soldats sont durs et déterminés à témoigner de leur vigueur et de leur endurance à leurs pairs».

De son côté, M. Collette a parlé d'«omissions très sérieuses» dans le document de M. Vernon, «qui m'ont induit en erreur en tant que ministre».

«Je m'attends à être correctement informé, particulièrement sur des questions aussi délicates que celle-ci.»

Le ministre a en outre précisé que la responsabilité de la prise d'autres mesures disciplinaires appartenait au général de Chastelain. «Je ne sais pas s'il y en a d'autres qui sont prévues, mais une enquête de la police militaire est actuellement en cours relativement aux vidéos. Le dossier n'est pas clos», a-t-il confié.

Aux Communes, le député Michel Gauthier, du Bloc québécois, a accusé hier M. Collette d'être «dépassé par les événements» et d'avoir fait du major-général Vernon «un bouc émissaire». Cette façon de procéder «constitue la phase 2 de la stratégie du ministre pour mettre le couvercle sur la marmite de Petawawa sans aller au fond des choses», a déclaré le député.

M. Vernon, 53 ans, occupait ses fonctions depuis deux ans. Il a immédiatement été muté au quartier général de la Défense, à Ottawa, «où il occupera des fonctions qui seront précisées par le chef d'état-major».

Par ailleurs, la direction de la marine canadienne a tenu au cours du week-end à faire une mise au point quant à une quatrième bande vidéo, qui montre celle-là une séance d'initiation s'étant déroulée en 1991 à bord d'un navire. Cette bande, diffusée jeudi dernier par le réseau CTV, avait été présentée comme dépeignant des militaires qui ingurgitent des excréments et de l'urine.

Selon la marine, il s'agissait plutôt de gruau et de sauce Tabasco. On a d'ailleurs noté que cette cérémonie d'initiation, qui vise à souligner le premier passage de l'équateur pour certains marins, était très prisee de ses participants. Elle est même décrite dans le manuel des traditions et coutumes de l'institution navale.

M. Collette, qui avait d'abord qualifié le vidéo de «dégoutant», a déclaré hier qu'il acceptait les explications de la marine. «Mais ce vidéo soulève la question de savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas», a-t-il dit.

A cet égard, le général de Chastelain rencontrera cette semaine les hauts dirigeants de l'armée afin de mettre les pendules à l'heure sur la question des rites d'initiation, en principe interdits depuis 1993.

EN BREF

### PALAIS DES CONGRÈS: DIONNE-MARSOLAIS SUR LA SELLETTE

(Le Devoir) — Les nominations effectuées par la ministre du Tourisme, Rita Dionne-Marsolais, au Palais des congrès de Montréal, indignent le député libéral Jean-Claude Gobe, qui l'accuse de patronage. Il s'élève contre le fait que les cadres Diane Roch et René Fortin ont été désignés par la ministre sans passer à travers les règles d'usage. Il rappelle que Diane Roch est une amie intime de la ministre, toutes les deux étant membres du cercle fermé «Les filles du Ritzy». Et que René Fortin, nommé vice-président au développement et marketing, est un ancien membre du cabinet du ministre Bernard Landry. Le député de Lafontaine fait valoir que cette façon de faire est contre-indiquée, considérant que l'achalandage du Palais des congrès a glissé sous les 65 % de fréquentation. Le député de Lafontaine exige du gouvernement qu'il respecte les règles établies pour l'embauche de personnel dans la fonction publique.

### DES RÉFUGIÉS MOINS COÛTEUX

Ottawa (PC) — Le Canada signera peut-être un accord, en matière d'immigration avec les États-Unis qui pourrait faire épargner des millions de dollars en frais d'accueil de réfugiés aux deux pays.

L'entente, qui pourrait être conclue au cours de la visite qu'effectuera le président Bill Clinton au Canada les 23 et 24 février prochains, interdirait aux réfugiés de demander asile simultanément dans les deux pays.

L'accord permettrait aussi aux autorités de l'immigration de refuser l'entrée au Canada aux demandeurs de statut de réfugié en provenance des États-Unis et vice versa. Mais le ministre de l'Immigration, Sergio Marchi, a indiqué que l'entente, qui a été envisagée depuis des années, ne porterait pas uniquement sur le contrôle des frontières, mais aussi sur la protection des réfugiés. «Nous voulons éviter à ces gens les tracasseries administratives, et pas les empêcher de venir s'établir chez nous.» L'accord signifierait que l'évaluation de chaque cas «ne se ferait qu'une fois» et éliminerait toute possibilité d'embourber les deux systèmes simultanément, a expliqué M. Marchi hier au cours d'une entrevue.



GUÉRIN

littérature

### APPEL DE MANUSCRITS pour Les Saisons littéraires de l'équinoxe du printemps 1995

Dès aujourd'hui, vous pouvez adresser vos textes à la maison d'édition de la rue Drolet à l'attention de M<sup>me</sup> Nicole Bourget. Date limite: fin février 1995.

Les Saisons littéraires est un trimestriel ouvert à toutes les tendances où le «bien écrit» est estimé.

Représentante en librairie: Michèle Vanier  
Agence de distribution Guérin

Guérin littérature

À l'attention de:  
M<sup>me</sup> Nicole Bourget  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Tél. : (514) 842-3481  
Télé. : (514) 842-4923

**Camps D'été**

Tél: (514) 297-3717 600, Diligence  
Fax: (514) 297-3374 **ANGLOFUN** Stukely (Québec) JOE 2JO

Notre camp, situé dans l'Estrie, accueille des groupes âgés de 7-10, 11-14, 14-17, pour des séjours en immersion anglaise de niveau débutant, intermédiaire et avancé.  
Viens vivre une expérience, inégalable, tout en anglais!

**CAMP THÉÂTRE ET NATURE**  
PARTICIPATION À TOUS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE :  
interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages  
Sessions de 10 jours pour les 10-14 ans dans les Cantons de l'Est  
Information et dépliants : 514-273-2049  
no. permis du ministère de l'Éducation : F94455-9095

**The Horse People Inc.**  
Respect de la tradition

Ce camp de randonnée équestre croit aux traditions. Les valeurs traditionnelles de l'amitié, de l'esprit sportif, de l'égalité et du plaisir; les méthodes d'enseignements traditionnelles avec des classes structurées assurées par des instructeurs nationaux certifiés et un ratio instructeur/campeurs de 1/3. Nous offrons le meilleur de la tradition. Une belle expérience de camp au Canada offerte aux marchés national et international. C'est été, soyez des nôtres pour des vacances inoubliables! Brochure & vidéo disponibles sur demande

Wendover, Ontario K0A 3K0  
Fax (613) 673-4787 — Tél. (613) 673-5905  
Accrédité de OCA, CCA, ACA

Pour réservations publicitaires 985-3322



LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## PÉTITION SUR LE MEXIQUE

(Le Devoir) — Jugeant «inacceptables» les conditions imposées au Mexique pour l'obtention d'un prêt de 50 milliards de dollars US, plus d'une centaine de personnalités canadiennes, québécoises, ainsi que des Mexicains vivant au Canada ont signé un court message de protestation expédié à deux quotidiens mexicains, à deux journaux des États-Unis ainsi qu'au *Globe and Mail*, à *La Presse* et au *Devoir*. Même «dans l'éventualité de conditions favorables», disent les signataires, «accepter un tel prêt réduirait à néant les possibilités de développement de la nation à tous les niveaux et mettrait en danger l'indépendance du Mexique.» Ce qui est inadmissible, aux dires des signataires, est que la décision prise par le gouvernement mexicain intervienne sans consulter la population, une omission déjà notée lors de l'adhésion du Mexique à l'ALENA.

## CARIGNON RESTERA EN PRISON

Lyon (AFP) — La justice a décidé hier que l'ancien ministre et toujours maire de Grenoble, la métropole des Alpes françaises, Alain Carignon, en détention provisoire depuis le 12 octobre dernier pour une affaire de corruption, resterait en prison. Le juge Philippe Courroye, chargé de l'affaire, a renouvelé pour quatre mois supplémentaires son mandat de dépôt à la prison Saint-Joseph de Lyon, qui arrivait à expiration. Il a également renouvelé le mandat de dépôt du plus proche collaborateur de M. Carignon, M. Jean-Louis Dutaret. La décision du juge a été prise contre l'avis du parquet, c'est-à-dire le ministère public qui est soumis à l'autorité du gouvernement. Le juge Courroye l'a justifiée par les «risques de pressions» qui pourraient être exercés sur les témoins en cas de remise en liberté de M. Carignon.

## CRISE AU QUOTIDIEN LIBÉRATION

Paris (AFP) — Le climat social se détériore au quotidien français *Libération*, dont le directeur général Jean-Louis Péninou a démissionné hier, a-t-on appris de source sûre. Les cinq administrateurs issus du Conseil de surveillance (émanation du personnel) avaient demandé la semaine dernière la démission de M. Péninou et la désignation d'un nouvel interlocuteur. Le personnel devait être informé cette semaine d'un projet de réduction des effectifs inscrit dans un plan général de rigueur. De source syndicale, on indique que cela pourrait se traduire par la suppression d'une centaine de postes, les effectifs (permanents et temporaires) devant chuter de 500 à 400 environ, grâce à des départs volontaires, des pré-retraites, des contrats de courte durée non reconduits, et sans exclure le risque de licenciements «secs». Une nouvelle formule du quotidien lancée à l'automne dernier n'a pas fait bondir les ventes, un nouveau magazine de fin de semaine n'a pas réalisé la percée escomptée, et les ressources publicitaires n'affluent toujours pas, d'où une montée des doutes sur la solidité du projet.

## HOMME DE THÉÂTRE ASSASSINÉ

Tunis (Reuters) — Le directeur du théâtre national algérien, Azzedine Medjoubi, a été assassiné hier à l'heure du déjeuner devant le bâtiment du TNA, square Port-Saïd, au pied de la Casbah d'Alger, ont confirmé les autorités algériennes. Azzedine Medjoubi, qui était âgé de 48 ans, avait été nommé directeur du théâtre national il y a seulement deux semaines. Il est la deuxième figure en vue du théâtre algérien à être victime de la violence politique après Abdelkader Alloula, directeur du théâtre d'Oran, assassiné l'an dernier devant chez lui par des activistes musulmans.

## ANCIEN MINISTRE ARRÊTÉ

Palermo (Reuters) — L'ancien ministre chrétien-démocrate Calogero Mannino a été interpellé hier à son domicile de Palermo par la police qui le soupçonne de collusion avec la mafia, a-t-on appris de source judiciaire. Les gendarmes détenaient un mandat d'arrêt signé par un magistrat de la région qui a ordonné sa détention préventive. Aujourd'hui âgé de 55 ans, Calogero Mannino a été six fois ministre entre 1981 et 1992. Il était chargé des affaires du Mezzogiorno dans le dernier gouvernement de Giulio Andreotti. Un tribunal décidera vendredi de l'opportunité d'organiser un procès pour juger l'ancien président du conseil démocrate-chrétien. Un ancien repentit dit l'avoir vu embrasser le parrain de la mafia Salvatore «Toto» Riina en signe de respect.

## CHAUFFEUR ISRAËLIEN POIGNARDÉ

Jérusalem (Reuters) — Un chauffeur de taxi israélien a été poignardé à mort hier à Jérusalem dans son véhicule, a déclaré le chef de la police nationale qui a attribué ce crime à des extrémistes. «Il s'agit d'un incident typique de la période du Ramadan, que les extrémistes (islamiques) considèrent comme une excellente période pour lancer des attaques. Je pense qu'il s'agissait de l'un d'entre eux», a déclaré l'inspecteur général Assaf Hefetz. Cette agression n'a pas encore été revendiquée. Selon la police le chauffeur de taxi, âgé de 35 ans, a été frappé à plusieurs reprises dans le cou et il est mort des suites de ses blessures pendant son transfert à l'hôpital.

## BHUTTO VEUT REVOIR LA LOI SUR LE BLASPHEME

Islamabad (Reuters) — Le premier ministre pakistanais Benazir Bhutto s'est engagée hier à amender la loi contre le blasphème qui a servi de base jeudi à la condamnation à mort de deux chrétiens. «Nous tenterons d'amender (...) la loi sur le blasphème. Nous espérons que les autres partis (du parlement) nous soutiendront», a-t-elle dit aux journalistes lors d'un dîner hier soir, a rapporté la radio officielle. Pour entrer en vigueur, l'amendement doit être adopté par les deux chambres du parlement. Benazir Bhutto et ses alliés sont majoritaires à l'Assemblée nationale, la chambre basse, mais pas au Sénat. Les deux chrétiens condamnés jeudi à la peine capitale par un tribunal de Lahore, la capitale de la province du Pendjab, pour avoir blasphémé contre Mahomet ont fait appel devant la Haute Cour de l'Etat, a rapporté leur avocat. C'est la deuxième fois qu'un tribunal prononce la peine de mort depuis que le parlement a amendé le code pénal pakistanais en juillet 1992. La loi prévoyait auparavant la réclusion criminelle à perpétuité pour les personnes condamnées de blasphème. Un autre chrétien avait été condamné à mort l'année dernière mais a été acquitté en novembre par la Haute Cour de Lahore.

## Le premier ministre présente son programme présidentiel

## Une première tuile pour le candidat Balladur

Une affaire judiciaire ternit son image

Paris (Reuters) — Édouard Balladur a présenté hier son «projet pour les Français», appuyé sur son bilan et l'ambition de faire «passer la France à la vitesse supérieure», mais la mue du premier ministre en candidat à l'Élysée a été perturbée par les suites de l'affaire Schuller-Maréchal.

«Je propose aux Français les voies d'un changement ambitieux, mené dans la concertation avec tous pour une France plus forte et des Français plus fraternels et plus rassemblés afin d'entrer dans le prochain siècle», a déclaré le premier ministre-candidat lors d'une conférence de presse.

Il a placé son ambition sous le triple parrainage de «l'égalité des chances, la liberté, l'Europe» et s'est assigné six «objectifs essentiels».

Ce sont : «retrouver le chemin de l'emploi», «réconcilier l'Etat et le citoyen», «lutter contre la déshumanisation de notre société» «construire une Europe forte et respectueuse des intérêts fondamentaux de la France» et «faire de la France un acteur majeur de la stabilité dans le monde».

Extension de l'usage du référendum, septennat non renouvelable, poursuite de la simplification et de l'allègement de l'impôt sur le revenu, maîtrise des déficits publics et sociaux pour lutter contre le chômage et rassurer les marchés financiers, passage à l'union monétaire «dès 1997 si les conditions le permettent» car «l'Europe est une chance pour la France»: tels ont été les principales propositions évoquées dans son propos liminaire de près d'une heure.

Mais, dès la fin de son intervention, le candidat Balladur s'est retrouvé dans ses habits de premier ministre pour répondre à la mise en cause de son ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, dans l'affaire Schuller-Maréchal.

Accusé indirectement par le Conseil supérieur de la magistrature puis par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris de s'être prêté à une «provocation», au sens juridique du terme, pour déstabiliser le juge Eric Halphen, qui enquête sur le financement des HLM du département des Hauts-de-Seine,

Charles Pasqua a riposté en critiquant la «dérive» des juges.

Après avoir contesté sur le fond la décision de justice désavouant la police judiciaire, le ministre de l'Intérieur, qui est aussi président RPR du Conseil général des Hauts-de-Seine, a demandé au garde des Sceaux de saisir la cour de cassation sur un dossier d'écoutes téléphoniques au centre de la polémique.

Il s'agit de conversations entre Jean-Pierre Maréchal, le beau-père du juge Halphen, et Didier Schuller, conseiller général RPR des Hauts-de-Seine.

Edouard Balladur a défendu son ministre de l'Intérieur en affirmant que le problème n'était pas «un problème d'écoutes téléphoniques mais un problème d'enregistrement» et qu'il convenait d'attendre que la Cour de cassation — dont Charles Pasqua a demandé la saisine — se prononce.

Au passage, le premier ministre a manifesté une irritation certaine vis-à-vis du camp chiracien d'où sont parties dimanche de vives critiques contre sa gestion de l'affaire Halphen.

Edouard Balladur ne peut guère contrer le président RPR de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, qui a demandé «une clarification et une mise au point» au chef du gouvernement. Mais il a tancé le ministre de la Culture, Jacques Toubon, qui a lui aussi réclamé une «mise au point».

Le chef du gouvernement a reproché à son ministre, sans le nommer, d'avoir manqué à la «règle du jeu» de la solidarité gouvernementale. Il a refusé d'en dire plus sur les conséquences que cette affaire pourrait entraîner pour Jacques Toubon.

Le Parti socialiste, qui, par la voix de son candidat à la présidentielle, Lionel Jospin, a déjà estimé que l'affaire Schuller-Maréchal a «tous les ingrédients d'une affaire d'Etat», a tiré argument des déclarations de Jacques Toubon pour s'interroger sur une éventuelle «crise gouvernementale».

Quant à Dominique Voynet, candidate des «Verts» à l'élection présidentielle, elle a réclamé la démission de Charles Pasqua.

## La chute d'un héros



UN DES HÉROS de la lutte contre l'apartheid, le révérend Allan Boesak, est dans l'eau chaude. Le président sud-africain Nelson Mandela a annoncé hier qu'il avait accepté la décision du pasteur Allan Boesak de renoncer à son poste d'ambassadeur auprès des Nations unies à Genève. Cette décision a été prise par M. Boesak à la suite d'accusations de détournement de fonds le concernant, selon lesquelles il aurait utilisé à son profit des sommes versées par l'organisation caritative danoise DanChurch à la Fondation pour la Paix et la Justice qu'il préside. Dans une déclaration à l'agence de presse sud-africaine SAPA, rendue publique peu avant le communiqué de M. Mandela, M. Boesak a précisé que sa décision ne constituait en rien une «admission de sa culpabilité» mais qu'elle devait permettre à l'enquête de se poursuivre.

TCHÉTCHÉNIE

## Moscou annonce un cessez-le-feu complet

Moscou (REUTERS) — Le ministère russe de la Défense a annoncé hier avoir conclu un cessez-le-feu avec les rebelles tchétchènes, quelques jours avant un discours de Boris Eltsine qui pourrait contenir une vive critique de certains aspects de l'intervention militaire en Tchétchénie.

Selon un porte-parole du ministère, l'accord a été conclu en territoire neutre après cinq heures de négociations entre le général Anatoli Koulikov, responsable des opérations militaires en Tchétchénie, et le commandant des forces tchétchènes, Aslan Maskhadov.

«Un premier pas a été accompli vers une compréhension mutuelle», a souligné le porte-parole du ministère.

Depuis l'entrée des troupes russes dans la petite république séparatiste du

Nord-Caucase le 11 décembre dernier, c'est la troisième fois qu'un cessez-le-feu est annoncé.

La dernière fois, au mois de janvier, la trêve n'avait duré que quelques heures et chaque partie avait ensuite accusé l'autre d'avoir manqué à ses engagements.

L'accord d'hier a été conclu dans la localité de Sleptovsk, dans la république voisine d'Ingouchie, en présence de vice-président ingouche Boris Agapov.

Selon l'agence de presse Itar-Tass, le général Koulikov aurait immédiatement donné l'ordre aux troupes russes de cesser les tirs à l'arme lourde. On ignore encore si cet ordre a été suivi.

Le porte-parole du ministère de la Défense a précisé que le cessez-le-feu porterait sur «tous les types d'armes lourdes». De nouvelles négociations s'ouvriront de

main à Nazran, la capitale ingouche, pour étendre cette trêve.

Peu avant l'annonce du cessez-le-feu, l'agence Interfax rapportait les propos d'un officier annonçant que l'armée russe resterait en Tchétchénie tant qu'elle n'aurait pas pris le contrôle de Goudermès, Chali et Argoun.

Selon cet officier, les responsables militaires envisageraient de prendre ces trois localités d'assaut, voire de les bombarder si les partisans du général Djokhar Douaïev ne les abandonnent pas de leur plein gré.

Les combats se sont poursuivis toute la journée d'hier autour de Grozny et de plusieurs autres villes tchétchènes.

Selon la chaîne de télévision NTV, le centre de la capitale se trouve aujourd'hui sous le contrôle d'un commandement mi-

litaire qui assure le maintien de l'ordre et la distribution de l'aide alimentaire aux populations civiles meurtries qui n'ont pu quitter la capitale.

La chaîne indépendante indique également que les rues du centre-ville ont été nettoyées des cadavres qui y pourrissaient depuis plusieurs semaines, certains depuis le déclenchement de l'offensive russe du 31 décembre.

Après avoir limogé le vice-ministre de la Défense Guéorgi Kondratiev la semaine dernière, Boris Eltsine s'en est pris, hier, à un autre haut responsable du ministère de la Défense, le général Boris Gromov.

Dans ce qui fait clairement figure de mise au placard, Boris Gromov a été nommé expert militaire par le ministère des Affaires étrangères.

## Accord entre Israël et l'OLP

Les négociateurs s'entendent sur les élections

Jéricho (AFP) — L'OLP a annoncé hier un premier accord avec Israël sur les élections palestiniennes — l'élection directe du président de l'Autorité autonome — mais plusieurs obstacles entravent toujours la tenue du scrutin.

Selon le négociateur palestinien Saëb Erakat, cette revendication de l'OLP a été acceptée par Israël au cours de la première réunion de négociation des deux parties dans l'enclave autonome de Jéricho, en Cisjordanie.

«Une chose importante sur laquelle nous sommes tombés d'accord aujourd'hui est l'élection directe du président de l'Autorité palestinienne», a déclaré M. Erakat à la presse à l'issue de la réunion.

C'est la première fois que l'OLP fait état d'un accord partiel avec Israël sur les modalités des élections palestiniennes, qui sont en discussion depuis le début de l'autonomie il y a huit mois et qui auraient dû, en principe, se tenir en juillet dernier.

Le scrutin est destiné à l'élection d'un Conseil palestinien de l'autonomie. Israël avait proposé que le président de l'Autorité soit ensuite désigné par cet organe. Les Palestiniens en revanche insistent sur l'élection directe du président, parallèlement à l'élection du Conseil.

L'actuel président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a été nommé par l'OLP.

M. Erakat a qualifié de «point très significatif» l'accord obtenu hier et a affirmé qu'un accord général sur les modalités du scrutin était désormais en vue.

«Il y a toujours des désaccords, mais nous pensons que nous serons en mesure de conclure dans quelques semaines», a-t-il déclaré. Les deux parties ont convenu de se retrouver les 21 et 22 février au Caire.

«Si nous accélérons les pourparlers, nous pourrions les conclure très bientôt», a renchéri le négociateur israélien Yoël Singer. «Quelquefois, les détails prennent plus de temps à régler qu'on ne le pense», a-t-il cependant noté.

## Victoire pour l'opposition mexicaine

Guadalajara (AFP) — Le Parti d'action nationale (PAN, opposition conservatrice), a remporté avant-hier les élections au poste de gouverneur dans l'Etat de Jalisco, les premières élections régionales depuis l'arrivée au pouvoir du président Ernesto Zedillo.

Les premiers résultats partiels officiels, portant sur plus de la moitié des bureaux de vote et publiés hier, donnaient 54,46 % au candidat du PAN, M. Alberto Cardenas, 36 ans, contre 35,9 % à Eugenio Ruiz, candidat du PRI, son principal rival, qui a d'ores et déjà reconnu publiquement sa défaite. Le reste des voix se répartit entre huit autres petits partis.

Le Jalisco devient ainsi le quatrième

Etat mexicain gouverné par le PAN, après que le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 65 ans), eut successivement perdu depuis 1989 les Etats de Basse-Californie, Guanajuato et Chihuahua. Le PRI gouverne encore dans les 27 autres Etats mexicains, ainsi que dans le District fédéral (la capitale mexicaine).

Selon les observateurs, les électeurs ont clairement sanctionné le parti au pouvoir, non seulement en raison de la récente crise monétaire qui a durement affecté tous les mexicains, mais aussi en raison d'une série de facteurs locaux survenus à Guadalajara, capitale de l'Etat du Jalisco.

Le 24 mai 1993, le cardinal Juan

Jesus Posada avait été assassiné sur l'aéroport de la ville au cours, selon les autorités, d'une fusillade entre bandes de trafiquants de drogue. Cette version avait été vivement contestée à l'époque, y compris par la hiérarchie catholique, et avait causé de vives protestations dans la population.

Un an auparavant, le 22 avril 1992, plus de deux cents personnes avaient trouvé la mort à la suite d'une série d'explosions survenues dans les égouts de la ville, en raison de fuites de combustible dont l'origine n'a jamais été éclaircie. La responsabilité du gouverneur et du maire de l'époque, tous deux membres du PRI, avait été fortement mise en cause dans cette catastrophe.

## Le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie

## 21 Serbes accusés de crimes de guerre

La Haye (AFP) — Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) a mis en accusation hier 21 Serbes soupçonnés d'avoir commis des crimes dans le camp d'Omarska (nord-ouest de la Bosnie) et a annoncé son intention d'inculper à court terme un nombre important d'autres suspects, parmi lesquels des non-Serbes.

«Il entre dans nos intentions d'inculper des non-Serbes. Cela se fera aussi vite que possible, probablement déjà avant l'été», a indiqué M. Christian Chartier, porte-parole du TPI.

Insistant lui aussi sur le souci d'impartialité du Tribunal, son procureur adjoint, M. Graham Blewitt (Australie), a rappelé que la mission du TPI consistait à juger les cas les plus significatifs des violations graves du droit humanitaire commises dans l'ex-Yougoslavie, «indépendamment de l'appartenance ethnique de leurs auteurs».

A propos des prochaines mises en accusation, M. Blewitt a annoncé que plusieurs concerneraient «des suspects impliqués dans des crimes perpétrés dans d'autres camps de la région de Prijedor», tels que Keraterm et Trnopolje.

Le bureau du Procureur «mène actuellement 14 investigations distinctes» avec un effectif d'une trentaine d'enquêteurs, a-t-il ajouté.

Dix-neuf des 21 personnes inculpées hier l'ont été pour des crimes commis exclusivement dans le camp d'Omarska, selon l'acte d'accusation publié et signé par un des onze juges du TPI, M. Adolphus Karibi-Whyte (Nigéria). Les deux autres, parmi lesquels Dusko «Dusko» Tadic, actuellement détenu en Allemagne, l'ont été pour des faits commis dans et en dehors de ce camp. Leurs victimes étaient des Musulmans et des Croates.

Les charges retenues contre les 21 suspects sont: crimes contre l'humanité, violations de la loi ou des coutumes de la guerre et graves violations des conventions de Genève de 1949.

## É D I T O R I A L

## Mexique: le retour à la confrontation

Sylviane Tramier

Le gouvernement mexicain a rompu la semaine dernière avec le discours conciliant qui avait été le sien vis à vis des rebelles du Chiapas. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, date de son entrée en fonctions, le président Ernesto Zedillo paraissait avoir opté pour la voie de la négociation. Jeudi dernier, il a choisi la confrontation. Comment expliquer ce revirement alors que le président mexicain, ayant hérité d'un problème laissé sans solution par son prédécesseur, avait tenté, le mois dernier encore, de renouer le dialogue avec le mouvement zapatiste?

**L**e 15 janvier, Ernesto Zedillo avait même organisé une rencontre avec le ministre de l'Intérieur, Esteban Moctezuma, au quartier général de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) à Guadalupe-Tepeyac. Tout au long de l'année dernière, l'ancien président Carlos Salinas de Gortari avait lui aussi cherché à éviter l'affrontement avec les zapatistes, afin — notamment — que rien ne vienne perturber le bon déroulement des élections présidentielles de l'été dernier.

La découverte la semaine dernière de caches d'armes et de plans d'actes terroristes — authentiques ou fabriqués — a fourni un prétexte au déclenchement de l'offensive contre les dirigeants zapatistes, trois jours avant la tenue d'élections régionales importantes dans l'État de Jalisco. On ne peut exclure non plus l'hypothèse dans laquelle le président mexicain aurait cherché à faire preuve d'une fermeté de bon aloi avant un scrutin où son parti, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), était en difficulté. (Le PRI a d'ailleurs été vaincu et c'est l'opposition conservatrice du Parti d'action nationale qui a remporté la victoire.)

Dans une lettre publiée hier, le «sous-commandant Marcos», leader présumé de la guérilla zapatiste, a affirmé pour sa part que l'opération de l'armée mexicaine au Chiapas était une sorte de caution donnée à l'étranger pour raffermir la cote du Mexique auprès des investisseurs et des institutions financières internationales qui viennent de consentir des garanties de prêts pour l'aider à stabiliser sa situation financière.

Alors que la presse étrangère est tenue à l'écart du Chiapas, et que la presse mexicaine n'a accès qu'à un nombre restreint de villages sous escorte de l'armée, «l'opération de police appuyée par l'armée», destinée à capturer les dirigeants zapatistes, s'apparente à une vaste offensive contre la guérilla du mouvement zapatiste. Au plan militaire, l'armée mexicaine occupe le territoire qui était sous le contrôle ou sous l'influence des zapatistes et qui leur servait de refuge.

Mais cette stratégie de la confrontation adoptée par le président mexicain comporte de nombreux risques. Elle pourrait compromettre les deux principaux engagements pris par le président mexicain au lendemain de son investiture: rétablir la paix au Chiapas et adopter une réforme électorale en accord avec les autres partis politiques.

Rien ne garantit que l'opération de l'armée mexicaine, délogeant les zapatistes des montagnes du Chiapas, ne conduira pas à un durcissement d'une guérilla, jusque là restée relativement peu violente.

En outre, l'action de l'armée mexicaine au Chiapas, dénoncée par certains dirigeants de l'opposition pourrait remettre en question l'accord qualifié d'historique du 17 janvier dernier, en vertu duquel les trois grands partis de l'opposition et le PRI s'engageaient à renforcer le régime démocratique et à construire un véritable État de droit, basé sur l'autonomie des pouvoirs législatif et judiciaire face au pouvoir exécutif. Cet accord avait été accueilli favorablement par la guérilla zapatiste qui avait annoncé le maintien du cessez-le-feu pour une période «indéterminée». Tout paraissait alors vouloir favoriser le dialogue entre le pouvoir et les rebelles. Ce n'est plus le cas un mois plus tard.

## La presse

étrangère est tenue

à l'écart

du Chiapas

## Les amateurs

Jean-Robert Sansfaçon

**C'**est en forgeant que l'on devient forgeron, dit le proverbe. Mais quand il est question de diriger la première ville du Québec et de gérer un budget de deux milliards, on se demande si les élus de Vision Montréal auront assez de quatre ans pour apprendre leur métier.

Hier encore, monsieur Bourque convoquait les journalistes à son bureau dans le but de corriger des informations parues au cours du week-end touchant les coûts d'aménagement de l'hôtel de ville et les salaires des conseillers du maire. Bravo pour la rapidité de réaction, mais M. Bourque devrait savoir que ses services sont les premiers responsables du fait que l'information coule au compte goutte à l'hôtel de ville depuis son élection, ce qui oblige les journalistes à fouiller, interroger, interpréter les bribes de renseignements glanés ici et là. Si c'est ça la transparence promise, c'est raté. Et puis, cet air de clown triste affiché par le maire tout au long, vraiment, faudra revoir le scénario!

Dans sa mise au point d'hier, monsieur Bourque s'est lui-même laissé aller au jeu dangereux des demi-vérités en n'incluant pas dans la liste de conseillers politiques les employés municipaux à qui il fait jouer le même rôle.

Ce qu'on a pu confirmer cependant, c'est que les salaires des conseillers sont aussi élevés qu'avant et que la contribution de la Ville à leur régime de pension équivaut à 13,7 % de leur salaire brut, soit le double de la contribution du gouvernement du Québec au régime des fonctionnaires. Pour un maire qui se prétend économiste, l'occasion était belle d'indiquer une nouvelle direction à suivre dans la gestion des régimes de pension

beaucoup trop coûteux qui sont offerts à la Ville. Depuis novembre, monsieur Bourque a raté quelques autres occasions du genre, dont la moindre n'est pas l'échec des discussions avec Québec pour obtenir de nouvelles sources de revenus pourtant promises à Montréal.

Par ailleurs, monsieur Bourque a aussi vite fait d'abandonner quelques promesses depuis qu'il est en poste, comme celle d'accorder une période de grâce de 30 minutes aux automobilistes stationnés sur rue, ou cette autre de revoir le projet immobilier de Faubourg Québec. Pour une fois, on peut se réjouir de ce qu'un politicien renie des promesses aussi farfelues, et même lui suggérer de continuer sur la même voie en révisant son objectif de porter de 3 % à 40 % le taux de recyclage des déchets d'ici quatre ans et de construire un train électrique d'est en ouest, parallèlement au métro.

Cela dit, la plus grande déception de ces premiers mois d'administration concerne le budget dont on comprend que l'équilibre a d'abord été rendu possible grâce à l'augmentation de 11,7 % du taux de la taxe foncière et grâce à des mesures non-récurrentes, telle la vente rapide de l'immeuble du Casino. C'est ce qu'on appelle vendre le frigo pour payer le lait. On a voulu parer au pire, mais comme on n'est pas parvenu à réduire sensiblement les dépenses, le pire reviendra l'an prochain. Même l'une des rares compressions véritables dont on ait eu vent, la réduction des achats de livres pour les bibliothèques, laisse planer un doute sérieux sur le jugement de la nouvelle administration et sa capacité à terminer ce premier mandat sans désastre.

## L E T T R E S

## L'angélisme de l'ADQ

Il y a des gens en ce monde qui croient dur comme fer qu'une minorité (disons 24 % de la population totale) peut dicter sa volonté à une majorité, même écrasante (disons le reste, 76 %). Ridicule, croyez-vous? Pas tant que ça. Au Québec, cette idéologie est endossée par suffisamment de gens pour s'être incarnée en un parti politique... Que propose en effet l'Action démocratique du Québec? En deux mots, imposer à la majorité anglophone du pays un projet d'union à l'image de l'union européenne... c'est-à-dire le partage de pouvoirs politiques et économiques entre 10 républiques «indépendantes». Ce parti fait ainsi semblant d'oublier que les neuf provinces anglophones ont clairement exprimé par le passé qu'une telle décentralisation ne les intéresse pas du tout.

Bref, la question à laquelle l'ADQ devra répondre au plus tôt (souhaitons-le avant le référendum) est la suivante: comment convaincre neuf législatures provinciales représentant 76 % de la population du pays de devenir de répu-

bliques indépendantes alors qu'elles veulent un Canada centralisé et uni et ont tout intérêt à ce qu'il le soit? Mario Dumont tient-il à ce point à subir de nouveau l'humiliation d'un cuisant échec et à entraîner ses ouailles dans sa chute? Il faut espérer que le bon sens l'empêchera de tendre une nouvelle fois l'autre joue au nom des Québécois qui votent pour lui sans avoir conscience de l'impasse vers laquelle il les entraîne aujourd'hui.

Jean-François Vallée

Hull, 30 janvier 1995

## Si j'ai pu frauder...

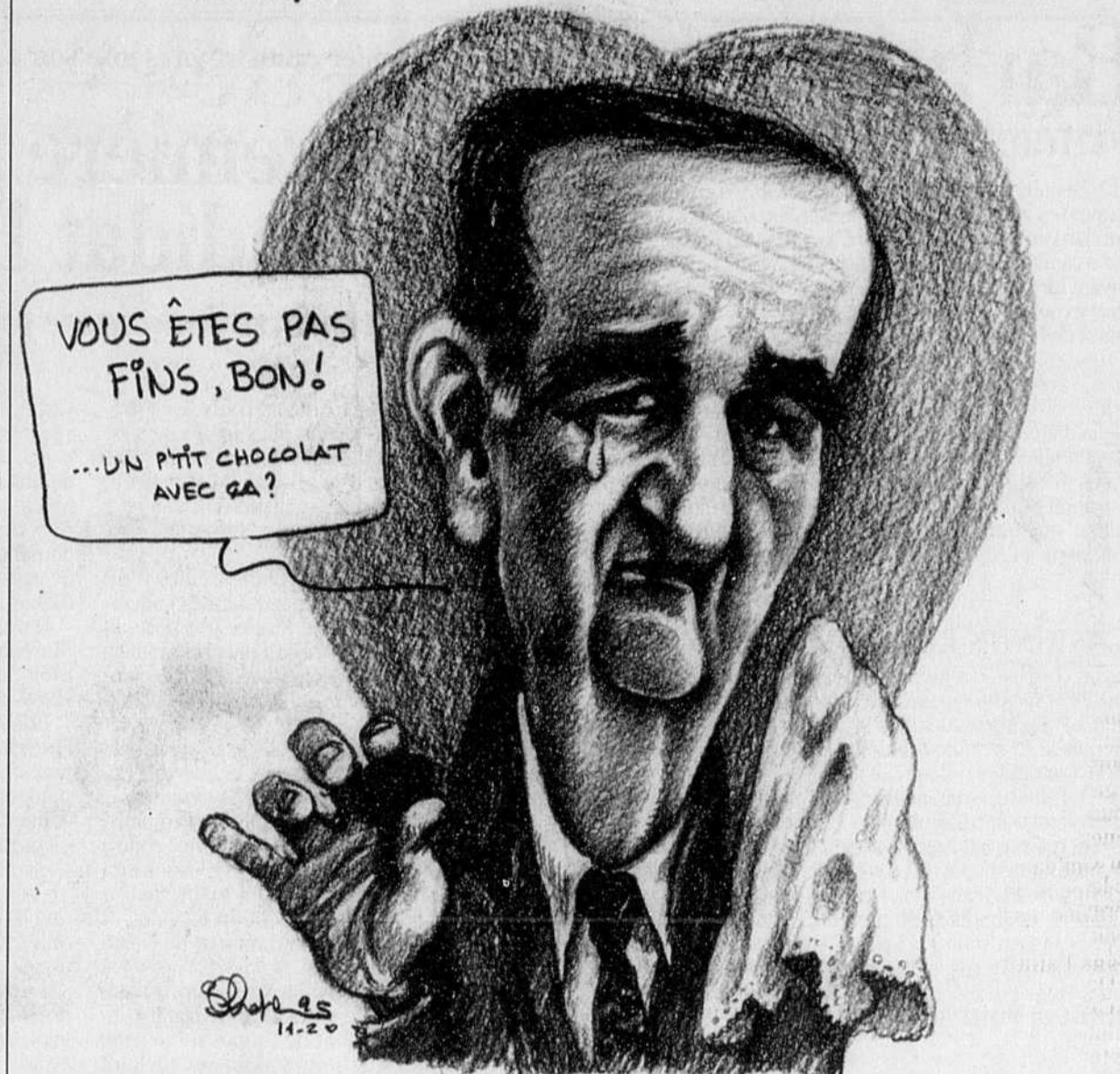
Marie Malavoy ne sera plus la seule personne à avoir avoué qu'elle a voté sans être citoyenne canadienne puisque je le fais moi-même, aujourd'hui. La différence c'est que je n'ai voté qu'une fois et dans un objectif précis, celui de pouvoir constater par moi-même si les fraudes étaient possibles. Eh oui, les fraudes sont non seulement possibles mais elles sont extrêmement simples à réaliser. Un an environ après mon arrivée au Canada, j'ai reçu, à mon grand étonne-

ment, une lettre confirmant mon inscription sur la liste électorale en vue du référendum de Charlottetown, alors que je ne me souvenais pas avoir fait quelque chose qui ait pu permettre cette inscription. Ce fut une surprise très désagréable: ainsi n'importe qui pouvait se faire passer pour citoyen canadien puisqu'aucune preuve n'était exigée! Décidé à vérifier si quelqu'un ou quelque chose pouvait repérer l'erreur, je suis parvenu jusqu'à l'urne, où j'ai pu en toute liberté, glisser un bulletin, rendu nul par honnêteté. J'ai beaucoup de difficultés à comprendre ce laxisme. Je n'ai pas renouvelé l'expérience lors des votes qui ont suivi, mais à mon avis, les fraudes doivent être considérables. C'est parce que les libéraux s'opposent à l'établissement d'une carte d'électeur informatisée, que je me décide à écrire ces lignes. En quoi est-ce insulteur quel'un que de vérifier s'il a le droit de vote? Pour s'opposer aussi farouchement au principe d'une liste électorale permanente, il faut vraiment que le système actuel leur soit favorable.

M. Capel

Lachine, 31 janvier 1995

BOURQUE S'ADRESSE AUX JOURNALISTES



O P I N I O N

## Secret et suspicions

NICOLAS GIRARD

Secrétaire général de la FAECUM

ROBERT MARTIN

président de l'AGEEFEP,

**A**u printemps de 1993, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) ont entrepris une procédure auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec pour obtenir les salaires et les avantages financiers divers dont bénéficient les cadres supérieurs de l'Université de Montréal.

Vingt mois et 10 000 \$ d'honoraires d'avocats plus tard — cette dernière somme n'inclut pas les frais juridiques de l'Université —, l'affaire a connu son dénouement le 13 janvier 1995 lorsque l'Université a dû remettre aux associations étudiantes les contrats des recteurs et des vice-recteurs, tel que le lui ordonnait la Commission d'accès à l'information.

En décembre, un tribunal avait en effet rejeté la demande de l'Université d'en appeler de la décision de la Commission d'accès sur le caractère public des contrats proprement dits.

Tout au long de cette bataille juridico-administrative, dans les couloirs de l'Université, un certain nombre de personnes ont exprimé l'opinion que la FAECUM et l'AGEEFEP se tiraient dans le pied en divulguant l'information obtenue et cela, en raison du discrédit que l'affaire a jeté sur l'établissement.

Il s'agit évidemment d'un raisonnement erroné, qui équivaut à dire que le problème n'existe que parce que les associations étudiantes en ont parlé!

La réalité est tout autre: depuis 1989, les droits de scolarité ont augmenté de près de 300%; parallèlement, les universités québécoises n'ont cessé de dénoncer le sous-financement dont elles seraient victimes.

Dès lors, n'était-il pas normal que les étudiants et les étudiantes, comme les autres partenaires de la communauté d'ailleurs, s'intéressent de plus près à la façon dont l'argent est dépensé dans l'établissement?

Établissons au départ un principe: la FAECUM et l'AGEEFEP n'ont nulle objection à ce que les salaires des cadres supérieurs de l'Université reflètent l'importance de leurs responsabilités.

Ce qui pose problème, à la lumière des faits révélés, ce sont les avantages financiers connexes comme

les abonnements à des clubs sportifs, le recours à des conseillers en finances personnelles payés par l'Université et, surtout, l'octroi d'indemnités de départ substantiellement plus généreuses que ce qui est prévu dans les contrats. A quoi sert-il de signer des contrats si on ne les respecte pas?

Idéalement, tout le problème aurait été débattu au sein même de la communauté universitaire plutôt que sur la place publique. Cela était impossible. En effet, qui peut sérieusement croire que la direction de l'Université aurait volontairement livré cette information aux associations étudiantes alors qu'elle a épuisé tous les délais et tous les recours décents, et qu'elle s'est résignée à le faire uniquement du jour où la Commission d'accès à l'information le lui a ordonné?

Nous voilà au cœur du problème: l'absence de transparence dans la gestion des fonds publics à l'U. de M. Dans notre université, tel que le prévoient la Charte et les Statuts, il faut rappeler que toutes les réunions du Conseil de l'Université et du Comité exécutif se déroulent à huis-clos et que les procès-verbaux ne sont pas publics. En soi, ce secret absolu des délibérations ouvre la porte à toutes les suspicions.

L'information révélée confirme à notre sens que ce mode de gestion a bel et bien entraîné des abus.

En mettant à jour cette situation, la FAECUM et l'AGEEFEP n'ont fait qu'exercer leur sens civique, leur responsabilité sociale.

A long terme, les deux associations étudiantes sont convaincues qu'elle provoqueront une réforme dont l'établissement ne peut plus faire l'économie. On le sait tous et toutes, la rareté des fonds publics oblige l'Université à mener quasi constamment des campagnes de levées de fonds.

Un assainissement de la gestion aura pour conséquence d'améliorer la réputation de l'Université auprès des membres de la communauté universitaire, de l'État et du public, qui sont tous ses pourvoyeurs de fonds. Notre démarche vise tout simplement à faire de l'Université de Montréal un exemple de saine gestion des fonds publics, car nous sommes persuadés que tel est son intérêt.

Enfin, il faut rappeler que l'Université de Montréal n'est certainement pas un cas unique. Chacun dans leur milieu, les syndicats, les associations et les citoyens ont intérêt à s'informer de la situation financière et du mode de gestion des établissements publics et parapublics.

Si on leur refuse cette information, nous les invitons à se prévaloir de la loi sur l'accès à l'information, qui constitue un précieux outil dans une démocratie moderne.

## À P R O P O S

## ... des profits et pertes des sociétés d'État

La valeur globale des pertes subies par le portefeuille des sociétés d'État a été ramenée de 1628 millions \$ en 1992-1993 à 57,2 millions \$ en 1993-1994. Cette diminution importante est principalement attribuable à trois sociétés. La Compagnie des chemins de fers nationaux du Canada (CNR) a enregistré une perte de 79 millions \$ en 1993-1994, par rapport à 1005,2 millions \$ l'an dernier. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a enregistré un bénéfice net de 3 millions \$, par rapport à une perte nette de 860,7 millions \$ en 1992-1993.

La Commission canadienne du blé (CCB) a enregistré un bénéfice net de 892,5 millions \$, par rapport à

678,3 millions \$ en 1992-1993. Ces gains ont été partiellement annulés par une détérioration dans trois autres sociétés. La Société canadienne des postes (SCP) a enregistré une perte nette de 270,4 millions \$, par rapport à un bénéfice net de 25,6 millions \$ l'an dernier. Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a déclaré une perte nette de 138,7 millions \$, par rapport à un bénéfice net de 10,1 millions \$ en 1992-1993. La Société Radio-Canada (SRC) a subi une perte nette de 152,4 millions \$, par rapport à une perte de 76,4 millions \$ en 1992-1993.

Conseil du Trésor, Ottawa, rapport annuel 1994

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

À propos d'initiations

## Barbarie, «hommerie» et inhumanité

Sans prévention on ne peut que soigner les bobos

PIERRE DEMERS, PHD

Professeur titulaire  
Université de Sherbrooke

**P**ourquoi choisit-on trop souvent, dans l'initiation des nouveaux arrivants, de se rapprocher davantage de caractéristiques proches des bas instincts que de l'intelligence humaine?

Pensons à celles vécues dans l'armée canadienne, et exposées au public dernièrement. Il y a aussi certains rites initiatiques que des étudiantes et des étudiants ont à subir dans nos collèges et universités. Rappelons-nous certains trucs des enterrements de vie de garçon d'antan. Dans quelques cas on a dû, tout simplement, enterrer le garçon.

Tous n'en meurent pas bien sûr. C'est plutôt le niveau général de culture qui en prend tout un coup. On finit par croire que ces comportements sont «normaux». Ils le sont dans le sens d'une norme à laquelle peut adhérer une majorité. Ils ne le sont cependant pas dans celui d'une normalité qu'on désire de plus en plus civilisée.

Dans l'affaire du Régiment canadien aéroporté (RCA), on a cédé à la pression de l'opinion publique. Solution plus facile que de faire face à la musique, de l'intérieur du système.

On se doit de trouver tous ces nids de débilite et les transformer selon des valeurs que le système voudrait voir véhiculées et vécues. On a d'ailleurs le pouvoir de le faire.

Le ministre de la Défense a pris une décision politique qui mate un symptôme sans s'attaquer à la cause profonde de la maladie. Sans prévention, on ne peut que soigner les bobos.

## La domination des anciens

Les nouveaux arrivés sont sous la domination des anciens, qui en ont remplacé d'autres. C'est la loi du «dernier arrivé, premier servi».

D'une initiation à l'autre, à l'intérieur d'un même système social, il y a un risque d'inflation des moyens utilisés pour initier. Une spirale inflationniste dans laquelle on veut toujours dépasser les précédents.

On initiera en dégradant la personne, dans l'inconscience des gestes posés. On exploitera les différences. Le cas de la vidéo de l'initiation au RCA est révélateur. Le seul soldat de race noire du groupe, avec au dos l'inscription «J'aime le Ku Klux Klan». Inconscience totale de l'inhumanité de ce geste. Ou ignorance pure et simple.

S'il y a des femmes dans le groupe d'initiés, on les assujettira souvent à des gestes à caractère sexuel. Hommerie par excellence que l'on justifiera par des expressions telles que «boys will be boys» ou encore «Les gars ont bien le droit de s'amuser un peu».

Les initiés n'ont d'autre choix que de plier l'échine... jusqu'à terre. Sinon, on les marginalisera. Les pairs exercent de la pression pour que tous s'y soumettent. Dans un cas de refus, les «têtes fortes» pourront difficilement, par la suite, s'intégrer. Traîtres qu'ils sont.

Le fond du problème se trouve au niveau de la responsabilité qui est escamotée par certains et carrément ignorée, dans le sens d'ignorance, par d'autres. Tous tiennent pour acquis que les autres personnes veulent. Dans le cas du RCA, quelques principes auraient dû guider toutes les personnes impliquées.

L'organisme, fût-il l'armée canadienne, un collège ou une université, a la responsabilité de lutter contre l'irresponsabilité, et ce, par la force de tous les échelons de sa hiérarchie. Tout d'abord en créant un climat moral qui favorise la responsabilité tout en assurant une protection de la personne humaine, à l'occasion contre elle-même, par une prévention énergique.

■ Toute personne en position d'autorité a la responsa-



Des membres du régiment canadien aéroporté débarquant en Somalie en 1992: «Le comportement de certains de nos soldats en Somalie n'est pas étranger aux mœurs révélées dans les bandes vidéo car... ce sont les mêmes personnes.»

PHOTO ARCHIVES

bilité de se tenir informée et d'intervenir si les limites acceptées à l'intérieur du système sont dépassées.

■ Les initiés ont la responsabilité de refuser de se soumettre à tout ce qui outrepassé ce qu'ils perçoivent comme leurs propres limites. Les initiatives ont la responsabilité du bon sens, de la retenue et de l'intelligence lors de ces événements. Vu que l'alcool joue un rôle important dans la plupart de ces initiations, la responsabilité est amplifiée à tous les niveaux. C'est pourquoi l'encadrement, trop souvent manquant, doit être assuré, vérifié régulièrement et tenu serré. L'expérience démontre que faire confiance à ses limites: cela se paie souvent très cher.

Le ministre de la Défense a pris la décision de démanteler le RCA. L'Université Laval a décidé d'abolir les initiations étudiantes à partir de l'année académique 1993. Ces décisions étaient-elles les bonnes? Peut-être pour arrêter l'hémorragie.

Plutôt que de chercher à réprimer l'aspect extérieur de ces comportements, une autre solution pourrait s'avérer plus durable: la communication d'une éthique élevée.

Peut-on croire qu'à l'Université Laval, il n'y a plus aucune initiation depuis le décret de 1993? Il est à douter car pour certains étudiants il s'agit d'un cocktail d'émotions fortes dont on ne peut pas se passer. De plus, tout le monde le fait... Peut-on croire que le démantèlement du RCA résoudra ce problème? Probablement pas.

Ces mêmes soldats, qui viennent d'être insultés, retournent dans d'autres régiments. Rien ne les empêchera de répandre ces comportements de babouins,

ailleurs. Car rien ne garantit que le contrôle soit meilleur dans ces autres régiments.

Toute personne doit réussir à se construire une échelle de valeurs qui lui serve de point de référence dans ses décisions quotidiennes.

Plus ils auront à assumer des fonctions importantes au plan humain, plus leur échelle de valeurs doit être élevée et solide afin de servir de base à leur conscience par un sens aigu des responsabilités. Pensons aux missions de paix ou de sauvetage qui sont par définition au plus haut point délicates.

Pensons aussi aux responsabilités qui attendent les jeunes diplômés de nos institutions d'enseignement supérieur.

L'éthique est une condition préalable à la responsabilité. S'ils n'entendent jamais parler, comment s'attendre à ce que ces bonnes gens en prennent conscience.

Par une telle éthique, on pourrait communiquer le respect de la vie humaine, le bon sens qui allie une évaluation des risques possibles à une prudence élémentaire, le jugement quant à l'importance à donner au rôle de l'alcool dans ces manifestations, la prévention, le sens de la sécurité dans une responsabilisation individuelle et

Les initiations doivent être prises en riant dans la mesure où elles servent à mieux intégrer les nouveaux venus dans le milieu social en question. Pourquoi ne pas faire appel à l'intelligence plutôt qu'à l'inhumanité et la barbarie? Celle-ci sera beaucoup plus utile dans les missions de paix.

Le comportement de certains de nos soldats en Somalie n'est pas étranger aux mœurs révélées dans les bandes vidéo car... ce sont les mêmes personnes.

Saint-Valentin

## La vie danse à sa table

S'il n'était pas un homme, l'homme aimerait davantage la femme qu'il a choisie...

JACQUES FOURNIER  
employé dans un CLSC

**L**e psychosociologue italien Francesco Alberoni vient de publier un autre ouvrage remarquable sur les relations entre les hommes et les femmes, intitulé *Le Vol nuptial* et sous-titré *L'imaginaire amoureux des femmes*. A l'occasion de la Saint-Valentin, m'inspirant de son style et de ses analyses, je vous propose un pastiche d'Alberoni, que voici.

S'il n'était pas un homme, l'homme aimerait davantage la femme qu'il a choisie.

S'il n'était pas un homme, il ne penserait pas toujours à ses anciens amours, amours ratées, amours réussies, amours mi-l'un mi-l'autre. Amours qui pèsent de tout leur poids dans le champ des souvenirs, comme des pierres qui sortent de la terre au dégel.

Il ne vivrait pas toujours dans le passé, qu'il n'a pas pris assez le temps de vivre et qui revient quoter les minutes qui ne lui ont pas été accordées au moment opportun.

S'il n'était pas un homme, il ne penserait pas toujours à ces nouvelles amours, toujours tentantes, toujours possibles, toujours présentes.

Amours qui envahissent son champ de vision ou qui se cachent derrière des «peut-être». Il ne vivrait pas toujours dans l'avenir pour mieux fuir le présent. Il ne vivrait pas avec cette insatiable volonté de changement, qui est une dispersion, une déconcentration, un éparpillement, un éclatement.

S'il n'était pas un homme, il verrait qu'une seule personne les contient toutes, il verrait qu'il commence à peine à la connaître, qu'il est au bord de la jungle et que c'est peut-être ce qui lui fait peur.

S'il n'était pas un homme, il verrait encore, comme pour la première fois, ce petit sourire qui l'avait tant fait rire, c'était quand déjà? Il y a au moins cent ans. Il verrait ces cheveux qui ont blanchi, qui sont devenus purs. Il verrait ce corps qu'il ne voit plus, parce qu'il le devine.

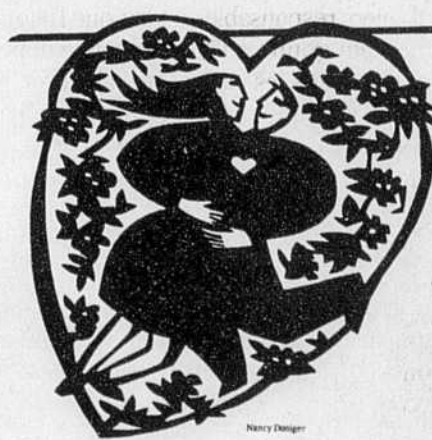
Mais au lieu de cela, l'homme est un rustre, un lourdaud. Il se disperse. Il se replonge dans ce passé encore tout fumant, rempli de masques, de comédies et de drames. Il se projette vers un futur porteur d'objets amoureux non identifiés.

Il plaide qu'on ne lui a pas appris à aimer. Ou qu'on l'a fait par les discours et non par l'exemple. Peut-être que personne n'était en mesure de lui servir de modèle. Peut-être même que le modèle n'existera jamais.

Pourquoi l'a-t-il choisie, elle? Pas parce qu'elle est unique au monde, comme on le lui avait laissé entendre. Tout simplement parce que ce jour-là, elle était plus fragile et plus vulnérable. C'est alors qu'il s'est opéré un processus chimique unique, le même processus complexe, improbable et inattendu qui a suivi le Big Bang. Une série de hasards qui constituent un destin. Depuis ce jour, il a su rebâtir sa forteresse, son noyau dur.

S'il n'était pas un homme, l'homme verrait que la vie danse à sa propre table.

Mais voilà, l'homme est dérisoirement un homme.



THE NEW YORK TIMES

## RadioMédia: mais quel autre journalisme parlementaire?

PIERRE JUBINVILLE

Journaliste au Réseau  
de l'information (SRC)

**D**ans votre édition du 9 février 1995, votre journal publiait les propos du journaliste Robert De Serres à propos de la couverture des collines parlementaires et sur l'avenir de l'agence de presse. Devant certaines inexactitudes, j'aimerais remettre les pendules à l'heure.

En fait, je m'inquiète de la complaisance affichée à maintes reprises par M. De Serres à l'égard de son employeur RadioMédia depuis la fusion des salles de nouvelles de Télémedia et RadioMutuel, le 30 septembre dernier.

## Un peu d'histoire

En septembre 1993, j'étais au cœur de l'action lorsque la direction de CKAC a annoncé l'abolition des postes de courriers parlementaires à Québec et à Ottawa. Je me souviens à l'époque que nous avions fait front commun avec les journalistes de CJMS pour forcer nos employeurs respectifs à réviser leur intention. Il était fortement question alors que les patrons de Radio-Mutuel imitent ceux de Télémedia. Le syndicat des employés de CJMS avait rejoint notre mouvement et Robert De Serres en faisait partie.

Nous avons travaillé de concert, profitant de la campagne électorale

au fédéral, pour chercher des appuis politiques, syndicaux et professionnels à notre cause. Il est faux de prétendre, comme le fait M. De Serres, que les journalistes de CKAC avaient baissé la télé et accepté le laisser tomber les collines parlementaires. Bien au contraire! Mais devant l'absence de moyens juridiques pour forcer la direction à maintenir ces postes en vigueur, nous avons réajusté notre stratégie.

Après cette bataille serrée, la direction de Télémedia annonçait des compressions de 800 000 \$ qui ont provoqué le départ de huit journalistes, y compris ceux des collines parlementaires.

Avec le peu de moyens dont nous disposions, nous avons alors insisté pour maintenir un semblant de couverture parlementaire en embauchant un pigiste à Québec et en utilisant un journaliste de la défunte station CKCH en Outaouais pour la couverture des activités à Ottawa.

Je dois rappeler que nous venions de vivre quatre années consécutives de coupures à CKAC et dans le réseau Télémedia et que nous avions à nous débrouiller avec les effectifs dont nous disposions.

Pendant cette période, CJMS avait réussi à damer le pion à CKAC au chapitre des nouvelles puisque la direction de RadioMutuel n'avait encore procédé à aucune coupure de personnel.

Au contraire, nous pensions que RadioMutuel allait continuer à investir en information ayant réussi à se

distinguer au cours de ces quatre années de vache maigre chez son concurrent. Vous connaissez la suite.

## L'Agence RadioMédia

Tout le milieu est bien prêt à laisser la chance au cœur, comme le souhaite si ardemment Monsieur De Serres depuis la fusion des deux entreprises, mais on ne doit pas se fermer les yeux devant certaines réalités.

Comment peut-on parler d'Agence de nouvelles lorsque le nombre de journalistes en poste à Montréal et dans les régions suffit à peine à couvrir les cases-horaires de diffusion des bulletins de nouvelles dans les stations AM et dans les deux réseaux FM du groupe.

M. De Serres oublie de mentionner que la réalité d'avant-fusion est à près la même que celle qui prévaut depuis le 30 septembre c'est-à-dire que CKAC diffuse maintenant des nouvelles 24 heures par jour. Tout au plus, l'Agence s'est «enrichie» d'un journaliste à temps partiel la nuit.

Au chapitre de la couverture sur le terrain, le bilan est plutôt décevant et consternant. Lors des audiences du CRTC, le 19 décembre dernier à Montréal, jamais la direction de RadioMédia n'a voulu fournir de garanties pour l'avenir et elle n'a pas réussi non plus à convaincre qui que ce soit, à part Robert De Serres, du sérieux de ses plans d'avenir. La FPJQ, les syndicats et d'autres intervenants du milieu sont venus démontrer l'as-

pect «bidon» de cette agence.

Bien entendu, la réalité économique fait en sorte que dans ce milieu fortement concurrentiel des médias, RadioMédia ne peut certainement plus se permettre de maintenir un service comparable aux grosses organisations comme Radio-Canada ou TVA. Mais on aurait pu s'attendre à des engagements sérieux de sa part. Ce n'est pas ce qui s'est produit.

On se contente de couverture à la pièce, sans définir de mission particulière. Ouh! TQS a laissé tomber la couverture des collines parlementaires.

Mais la direction s'est tout de même donnée la peine de définir son créneau laissant aux «grosses» organisations le soin de couvrir la scène politique provinciale et fédérale. Mais à RadioMédia, les autres journalistes ont raison de s'inquiéter de l'avenir compte tenu que la direction n'a pas vraiment l'intention de maintenir un véritable service des nouvelles.

Je voudrais rappeler à M. De Serres que l'argumentation développée par la FPJQ et par son propre syndicat ne vise pas nécessairement à rétablir les postes sur les collines mais plutôt à amener le CTRC à suivre la même logique qui l'a guidée lors de son refus d'entériner un projet de fusion à moindre échelle en mai 1992 au Saguenay.

Il faut que RadioMédia fournisse des garanties sur son sérieux de créer une véritable agence de presse.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ACADIENS Assimilation

SUITE DE LA PAGE 1

Ouellette, en conférence de presse, une proportion bien en-deçà du seuil minimum pour constituer une masse critique, dit-elle. Or, on sait trop bien l'importance du poids du nombre pour contrer l'assimilation.

Les souverainistes du Québec soutiennent qu'une fois devenu indépendant, le Québec aurait au contraire plus de moyens pour aider les francophones du reste du Canada. Mme Ouellette ne le croit pas, et ce, peu importe combien de millions de dollars le Québec voudrait y mettre.

«Il est évident, dit-elle, qu'aucune entente Québec-Acadie de quelque montant qu'elle se chiffre, ne pourrait jamais remplacer le poids du nombre de francophones dans le contexte canadien.»

Cette prise de position survient «par hasard» à deux jours de la visite au Nouveau-Brunswick du chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson. Ce dernier a utilisé l'argument de l'assimilation des francophones hors Québec récemment pour convaincre les Québécois de voter NON.

En entrevue avec Le Devoir, Mme Ouellette a expliqué que les Acadiens craignent que la sortie du Québec de la fédération canadienne ne vienne bouleverser le paysage institutionnel et politique actuel au détriment des francophones.

A son avis, la présence du Québec au Canada a favorisé le développement de la communauté acadienne. Elle estime par exemple que sans le Québec, le gouvernement fédéral n'aurait pas adopté de loi sur les langues officielles. Et si Ottawa (sous Trudeau en 1969) n'avait pas fait adopter cette loi, le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'aurait «peut-être bien pas» fait adopter la sienne, qui assure aux Acadiens des services dans leur langue.

«Le Québec, dit-elle, oblige l'ensemble du Canada à jouer un rôle à l'égard des francophones», par la présence de Québécois au Parlement fédéral, au gouvernement fédéral et dans la fonction publique fédérale. Elle postule que cet effet bénéfique disparaîtrait avec le retrait du Québec de la fédération canadienne.

Mme Ouellette ne croit pas que les francophones du reste du Canada pourraient tabler sur leurs acquis pour se rassurer. Le taux d'assimilation au Nouveau-Brunswick est de 8,7 % (de 12,5 % à Moncton qui constitue le principal pôle d'essor économique de la province). Dans d'autres provinces, c'est pire, là où le poids du nombre ne joue plus.

Les Acadiens ne peuvent pas compter sur leur gouvernement provincial non plus. Même si on présente sou-

vent le Nouveau-Brunswick comme un paradis pour les francophones au Canada, le gouvernement provincial est lent à répondre aux besoins des Acadiens, depuis quelques années. En outre, le parti Confédération de Régions, qui est ouvertement opposé au bilinguisme officiel, a fait élire huit députés aux dernières élections provinciales.

La loi sur les langues officielles, adoptée en 1969 sous la gouverne du premier ministre Louis Robichaud, est désuète. Celle sur l'égalité des communautés linguistiques, enchaînée dans la Constitution canadienne, n'a qu'une portée symbolique. La nouvelle carte électorale de la province et la réforme des municipalités montrent la volonté du gouvernement McKenna «d'intégrer des communautés acadiennes dans de nouvelles structures anglophones», dit la SAANB.

En outre, la SAANB craint que l'accession du Québec à la souveraineté n'accroisse la pression en faveur d'une union des quatre provinces maritimes. Si cela se produisait, les Acadiens du Nouveau-Brunswick calculent qu'ils y perdraient au change. Alors qu'ils représentent présentement 34% de la population du Nouveau-Brunswick, les Acadiens ne formeraient plus que 16% de la population de cette union.

Au lendemain de l'indépendance du Québec, «on n'est pas morts», reconnaît Mme Ouellette, en parlant des Acadiens. Car les Acadiens sont responsables au premier chef de leur propre réussite. «C'est pas le Québec qui fait l'Acadie», dit-elle. Mais les Acadiens jouent gros avec ce référendum.

La SAANB affirme qu'elle «respecte à l'avance, le choix que feront les Québécois en 1995». Mme Ouellette déclare qu'elle s'attend à ce que le respect soit réciproque. «Nous comprenons les préoccupations et les frustrations des Québécois; nous aimerions qu'ils comprennent nos intérêts.»

«Ce sont les Québécois qui vont prendre la décision; nous aimerions que parmi les facteurs dont ils tiendront compte pour la prendre, ils nous prennent en considération.»

La SAANB ne veut pas plus du statu quo que le Québec. «Nous sommes tous préoccupés par la réduction de la dette fédérale et nous savons que cette réduction repose en grande partie sur la réduction des chevauchements administratifs. Il faut décentraliser, dit Mme Ouellette, permettre l'adoption de normes adaptées au contexte provincial.»

«En somme, dit-elle, nous favorisons des changements qui permettraient l'épanouissement du peuple québécois au sein du Canada, et celui du peuple acadien, au sein du Nouveau Brunswick et du Canada.»

«Ce n'est pas le Québec qui fait l'Acadie»

LAPORTE «Très content»

SUITE DE LA PAGE 1

situation de la langue française.

Quant aux propos de M. Laporte selon lesquels l'unilinguisme français «a plafonné» au Québec, M. Lemieux se montre incrédule. «L'unilinguisme français nécessite une vigilance de tout instant — en ce moment, hier et demain.»

Pour sa part, la critique libérale en matière de la langue, Liza Frulla, a dit voir dans les propos de M. Laporte une mise en garde à l'endroit du gouvernement «contre le programme du Parti québécois et le discours qu'il a au gouvernement. Lors de l'adoption de la loi 86 permettant l'affichage bilingue, le PQ, alors dans l'opposition, avait promis d'abolir cette loi, a fait rappeler Mme Frulla. Le programme du PQ parle aussi d'étendre le programme de francisation aux entreprises de moins de 50 employés. «J'ai hâte de rencontrer M. Parizeau pour élucider cette dichotomie de discours» a affirmé la députée libérale.

Quant au principal intéressé, M. Laporte, il se dit «très content» d'avoir lancé un débat qui mérite d'avoir lieu dans le contexte référendaire, où la question du traitement des minorités devrait être une priorité. «Je me sens plus confortable que je ne me sentais hier (dimanche).»

«Puisque l'on parle d'un projet de société québécois, c'est peut-être le temps que l'on s'interroge sur la question de l'équité linguistique et sur la qualité de nos relations majorité-minorité (...). Je vous dis carrément et sans aucune espèce d'hésitation que je me range du côté des minorités. Ce qui fait la qualité de vie dans une société démocratique, c'est que l'on s'assure qu'il y ait de la justice et de l'équité.»

M. Laporte, nommé par les libéraux et dont le mandat se termine à l'automne, s'est défendu d'avoir fait une déclaration à saveur politique ou pour embarrasser le gouvernement péquiste. «C'est pas la première fois que je m'ouvre la trappe là-dessus. Ça ne fait pas partie d'un calcul de fin de mandat.»

L'intervention de M. Laporte, dans une entrevue publiée hier dans Le Devoir, a été provoquée surtout par l'exode prévu des jeunes anglophones qui quitteraient la province, se sentant défavorisés sur le marché du travail québécois. «Ou bien ils sont paranoïaques ou bien il y a vraiment un problème» a-t-il renchéri dans une entrevue téléphonique hier.

«On modifie la règle, mais on s'attend à ce que vous adhérez plus spontanément aux objectifs de la Charte, en particulier au besoin de faire usage du français dans votre vie de tous les jours.»

Mais un tel compromis ne ferait pas l'affaire du Mouvement Québec Français, dont le porte-parole, Guy Bouthillier, accuse le président du Conseil de «jouer sur la carte de la culpabilisation» afin de faire reculer la majorité francophone dans son militantisme linguistique. «La seule générosité qui est efficace et acceptable, pour eux comme pour nous, c'est d'amener les anglophones à se préparer à vivre dans un Québec français. Si vous les maintenez dans l'illusion de pouvoir continuer à vivre (en anglais) ils vont s'exclure eux-mêmes de la société.»

Pour le président du lobby anglophone Alliance Québec, Michael Hamelin, la sortie de M. Laporte constitue «une reconnaissance d'un problème dont on se préoccupait depuis fort longtemps». Un sondage mené il y a presque trois ans auprès des jeunes anglophones démontrait que les deux-tiers considéraient «sûrement» ou «probablement» le Québec d'ici cinq ans. Parmi les raisons citées pour leur départ, la moitié d'entre eux ont souligné «les lois linguistiques» du Québec.

Le député libéral de Nelligan et porte-parole de son parti auprès de la communauté anglophone, Russell Williams, a qualifié de «rafraichissants» les commentaires de M. Laporte. «Certainement, il y a une perception que des barrières existent pour les anglophones. Ça prend quelqu'un avec la réputation de M. Laporte de lancer le débat.»

«C'était à prévoir dans cette circonscription, rouge depuis 1933, et que Jean-Robert Gauthier a représentée pendant 22 ans avant d'être nommé au Sénat.»

Environ le quart de la population d'Ottawa—Vannier œuvre au sein de la fonction publique fédérale. Il apprend donc que les rumeurs voulant que le prochain budget Martin annonce des compressions massives chez les fonctionnaires n'ont pas tellement nui au Parti libéral. Mauril Bélanger y affrontait huit candidats, dont Kevin Gaudet du Reform Party et Françoise Guénette du Parti conservateur, qui ont tous deux fait piètre figure. Même s'il a été élu par une forte majorité, le nouveau député, né en Ontario de parents québécois, est condamné aux banquettes arrières de la Chambre des communes.

«L'Autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

Quant au principal intéressé, M. Laporte, il se dit «très content» d'avoir lancé un débat qui mérite d'avoir lieu dans le contexte référendaire, où la question du traitement des minorités devrait être une priorité.

«Je me sens plus confortable que je ne me sentais hier (dimanche).»

«Puisque l'on parle d'un projet de société québécois, c'est peut-être le temps que l'on s'interroge sur la question de l'équité linguistique et sur la qualité de nos relations majorité-minorité (...). Je vous dis carrément et sans aucune espèce d'hésitation que je me range du côté des minorités.

M. Laporte, nommé par les libéraux et dont le mandat se termine à l'automne, s'est défendu d'avoir fait une déclaration à saveur politique ou pour embarrasser le gouvernement péquiste.

L'intervention de M. Laporte, dans une entrevue publiée hier dans Le Devoir, a été provoquée surtout par l'exode prévu des jeunes anglophones qui quitteraient la province, se sentant défavorisés sur le marché du travail québécois.

«Ou bien ils sont paranoïaques ou bien il y a vraiment un problème» a-t-il renchéri dans une entrevue téléphonique hier.

«C'était à prévoir dans cette circonscription, rouge depuis 1933, et que Jean-Robert Gauthier a représentée pendant 22 ans avant d'être nommé au Sénat.»

Environ le quart de la population d'Ottawa—Vannier œuvre au sein de la fonction publique fédérale. Il apprend donc que les rumeurs voulant que le prochain budget Martin annonce des compressions massives chez les fonctionnaires n'ont pas tellement nui au Parti libéral.

Même s'il a été élu par une forte majorité, le nouveau député, né en Ontario de parents québécois, est condamné aux banquettes arrières de la Chambre des communes.

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

HAGÈGE Deux langues dès le primaire

SUITE DE LA PAGE 1

de deux langues mette en péril les facultés mentales de l'enfant. Le cas, idéal et rare (mais appelé à s'étendre), de ceux qui sont issus d'un couple linguistiquement mixte l'atteste amplement. Quant aux enfants unilingues exposés assez tôt à une deuxième langue, de nombreux travaux montrent qu'ils sont en avance pour ce qui est de la capacité d'abstraire. De plus, la connaissance de deux langues facilite l'acquisition d'une troisième.

Les voies d'action: elles supposent que l'on consente à secouer les vieilles inerties. Le programme scolaire devrait, dès les toutes premières années, être enseigné en deux langues, c'est-à-dire la langue maternelle (par exemple, pour 3/5 des matières) et (pour 2/5) une autre langue vivante (mais la langue maternelle ne doit pas être éliminée des matières enseignées en langues étrangères car la connaissance, par l'élève, des données culturelles et des termes techniques locaux relatifs à son propre pays est une nécessité minimale).

Cela signifie que les langues cesseraient d'être conçues seulement comme une discipline parmi les autres. Elles deviendraient aussi des instruments d'enseignement, tout comme il faut qu'elles soient, en classe enfantine, des moyens de jeu.

Car une langue est une matière bien singulière: elle est ce au moyen de quoi s'exprime tout sujet. Ainsi traitées à l'école pour ce qu'elles sont dans la vie, les langues ne requerraient plus qu'un temps limité

d'apprentissage de la grammaire, ce qui libérerait des milliers d'heures, et annulerait du même coup l'objection de surcharge des programmes. Les instituteurs et professeurs se déplaçant pour enseigner leur spécialité dans leur langue maternelle (un professeur français de sciences naturelles se rendant en Allemagne, par exemple, ou un professeur allemand d'histoire se rendant en France) s'inscriraient ainsi dans un programme d'échanges temporaires massifs, assorti de garanties de carrière et de statut, et résolvant donc enfin, à l'échelle de l'Europe, le problème, apparemment insoluble aux échelles nationales, de la formation des maîtres.

Dès la première année suivant la fin de la scolarité primaire, une deuxième langue vivante obligatoire devrait être enseignée, selon ces mêmes modalités. Ainsi, vers l'âge de dix-huit ans, tous les Européens de l'Union auraient acquis une bonne connaissance de deux langues, en sus de leur langue maternelle. Ceux qui ne les connaîtraient pas parfaitement seraient au moins capables de bien les comprendre; car il y a des profils diversifiés de compétence en langues, et il convient de tirer parti de ce que l'on sait aujourd'hui de l'accès à une bonne compréhension d'une langue proche de celle de l'élève: un programme danois traite ce point pour les langues germaniques scandinaves, entre lesquelles la ressemblance est très forte, et, en France, des équipes de recherche évaluent l'importance de ce même aspect dans les langues néolatines. En outre, il faut considérer comme partie intégrante de l'enseignement des langues les nouvelles techniques informatiques, et singulièrement les multimédias.

Quelles devraient être, à présent, les langues ainsi enseignées aux élèves européens? C'est ici qu'il faut se résoudre à affronter les tabous. On entend beaucoup dire que la suprématie de l'anglais menace la riche diversité des cultures européennes. Or c'est de la France que les Européens peuvent attendre un projet original et hardi, auquel elle a vocation dans la mesure même où la langue, confiée à une académie, à un ministère particulier, et soutenue d'un pas prestigieux autant que d'une diffusion mondiale, y est le plus ouvertement une affaire politique. Pourquoi ne pas proposer que l'anglais, dans les pays de l'Union autres que la Grande-Bretagne et l'Irlande, ne soit introduit qu'au début des études secondaires (ce qui ne pourrait faire de tort à une langue assurée aujourd'hui, universellement, d'une forte

motivation)?

Dès lors, s'ajoutant à la langue nationale, et à une langue régionale dans les zones qui le demandent, une langue serait obligatoire dès la première année d'école primaire dans tous les pays de l'Union, à prendre parmi les cinq suivantes partout proposées: allemand, français, espagnol, portugais, italien, c'est-à-dire celles qui sont les plus répandues au-delà des pays où elles sont officielles. C'est à ces langues, parmi lesquelles l'anglais ne figure pas, que devraient s'appliquer en France dès 1995-1996, si le projet d'échanges massifs d'enseignants n'était pas retenu à l'échelle européenne, les mesures du ministère de l'éducation nationale sur les quinze minutes quotidiennes d'enseignement au moyen des techniques audiovisuelles. Les autres langues de l'Union seraient évidemment proposées dès le début du secondaire. Le seraient aussi le russe, le polonais, et des langues non européennes, dont certaines fort présentes en Europe: arabe, chinois, japonais turc, persan, hindi, indonésien, hébreu. Serait instituée une troisième langue facultative. Aux Danois, aux Grecs et aux Néerlandais, qui plaideront pour leurs langues, aux Suédois et aux Finnois, qui sont seuls à parler les leurs et voient donc dans l'anglais un outil d'ouverture, il faudrait représenter que les États-Unis d'Europe ne sont pas ceux d'Amérique, et que les anglophones de naissance sont en tout 8 % des Européens. La promotion des langues minoritaires a tout à gagner à celle des grandes langues européennes autres que l'anglais, lesquelles n'exercent pas, en effet, de pression hégémonique. On ne saurait, tout à la fois, aspirer à vivre et couvrir l'aspic. Il faut aider ce cercle à devenir vertueux.

Il ne s'agit pas ici d'un débat de rhétorique. Le traité de Maastricht prévoit pour 1996 une session (probablement sans discussion publique préalable) sur la politique linguistique européenne. Or le plurilinguisme sera un besoin professionnel dans le vaste marché en construction. Et pour ceux qui ont l'amour des mots, il sera un moyen sûr d'approfondir, par la comparaison, leur connaissance de leur langue maternelle. Il est plus propice, aussi, que l'unilinguisme, pour ceux qui entendent sauvegarder le latin et le grec, vieilles langues de l'Europe qui nourrissent abondamment celles d'aujourd'hui. Pour tous, la promotion du plurilinguisme européen est un devoir. Il est temps d'en prendre enfin les moyens.



Mme Lucienne Robillard au moment où elle est allée voter hier dans son comté de Saint-Henri-Westmount. Mme Robillard, comme prévu, a remporté facilement la victoire dans ce château-fort libéral.

Lutte Victoire attendue

SUITE DE LA PAGE 1

tif n'avait marqué le déroulement du scrutin. «Rien à signaler.»

Dans Saint-Henri—Westmount, la victoire de la libérale Lucienne Robillard était attendue. Avec plus ou moins 10 000 voix de majorité, elle a comblé les attentes que ses organisateurs avaient investies dans sa candidature. C'est une anglophone torontoise, Ann Meggs, qui défendait les couleurs du Bloc et un franco-phon, Gaëtan Morency, qui a porté la bannière du Reform Party.

Nouvelle étoile de l'équipe libérale fédérale, Lucienne Robillard devrait sous peu accéder au conseil des ministres. Pour lui faire une place, le premier ministre avait obtenu la démission de David Berger, qu'il a par la suite nommé au sein de son bureau politique.

Les électeurs d'Ottawa—Vannier ont également confirmé l'élection d'un libéral, Mauril Bélanger, un organisateur politique local du parti.

C'était à prévoir dans cette circonscription, rouge depuis 1933, et que Jean-Robert Gauthier a représentée pendant 22 ans avant d'être nommé au Sénat.

Environ le quart de la population d'Ottawa—Vannier œuvre au sein de la fonction publique fédérale. Il apprend donc que les rumeurs voulant que le prochain budget Martin annonce des compressions massives chez les fonctionnaires n'ont pas tellement nui au Parti libéral.

Même s'il a été élu par une forte majorité, le nouveau député, né en Ontario de parents québécois, est condamné aux banquettes arrières de la Chambre des communes.

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

«L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement»

HIVER ACTIF logo with a drawing of a boat and a person.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9 RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ (514) 985-3344 ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344 PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390 NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30 Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390 Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559